

Smeeom
moyenne Garonne

JETONS MOINS TRIONS MIEUX

205 route des deux Ponts - 82340 AUVILLAR



05.63.29.09.97



contact@smeeom-moyennegaronne.fr

Loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier

Décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2024



Table des matières

PARTIE 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI	3
Présentation du périmètre.....	3
Un Territoire – Des Elus.....	4
Déchets pris en charge par le service.....	4
Répartition des compétences	5
CHAPITRE 2 – LA PREVENTION DES DECHETS	6
La prévention des déchets : un enjeu collectif et une priorité locale	6
Le service prévention du SMEEMO	6
2024 : une année d'accélération pour la prévention des déchets alimentaires.....	6
Les actions de prévention 2024, pérennes et structurantes	7
Les actions de prévention 2024, ponctuelles et évènementielles.....	7
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	9
CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	10
La précollecte	10
Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	11
Organisation de la collecte en porte-à-porte.....	12
Focus sur les déchèteries	18
Evolution de l'organisation de la collecte	22
CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	23
Déchets collectés en collecte résiduelle	23
Déchets collectés en collecte séparée	24
Evolution des tonnages et performance de collecte	27
Chapitre 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION	28
Organisation générale	28
Localisation des unités de traitement.....	29
Le transfert des déchets.....	29
Nature des traitements et valorisation.....	30
Chapitre 6 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS : BILAN	34
Capacités et tonnages traités.....	34
Refus de tri et performance	34
Chapitre 7 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS.....	37
L'emploi.....	37
Les accidents de travail	38
Chapitre 8 : LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE.....	39

Partie 2 – LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

40

Chapitre 9 : MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS	40
Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	40
Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	41
Chapitre 10 – BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	42
Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service ..	42
Le coût aidé service public	43
Le financement du service public.....	44
Chapitre 11 : STRUCTURE DU COUT	45
La nature des charges.....	45
La nature des produits	46
La répartition des charges, des produits et du financement	47
Chapitre 12 – COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	48
Chapitre 13 : EVOLUTION DES COUTS	49

La gestion du service public d'élimination des déchets ménagers est un poste de dépenses important pour les collectivités territoriales.

Le rapport annuel est l'opportunité de détailler le bilan des actions menées par le SMEEOM, de mettre en avant les résultats obtenus et le travail des agents qui œuvrent au quotidien pour la préservation d'un cadre de vie agréable.

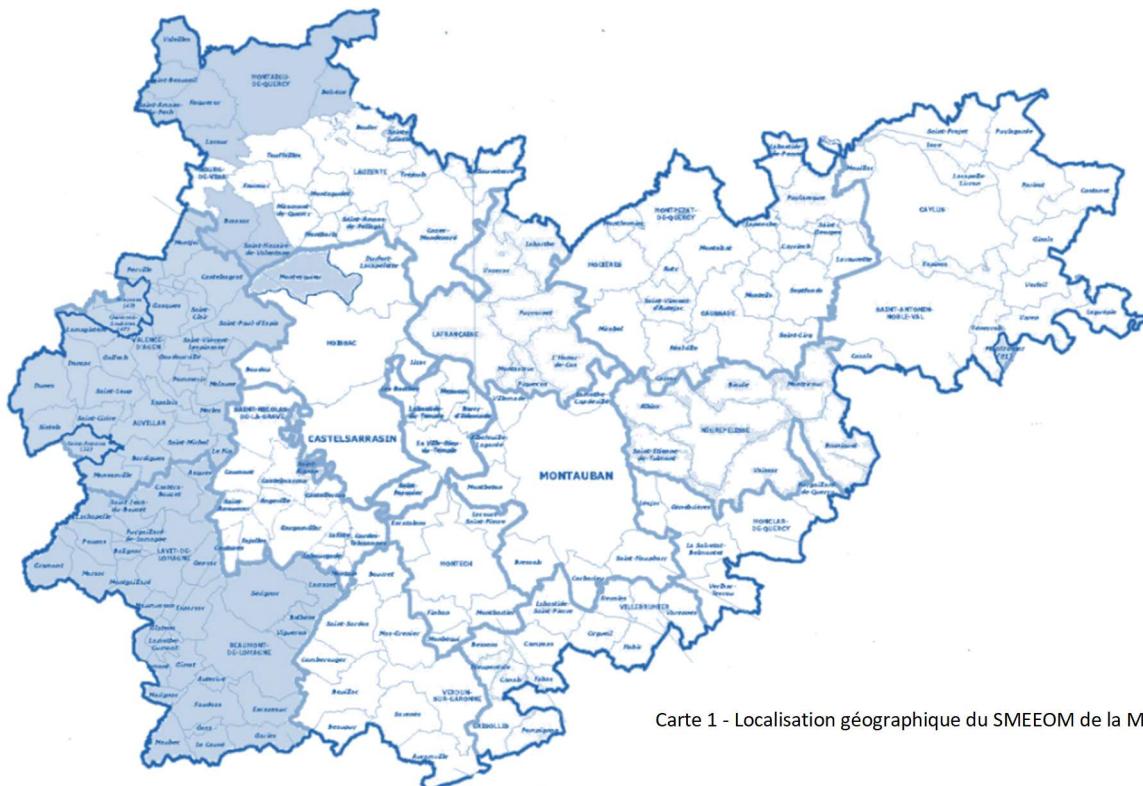
Vous trouverez donc les différents indicateurs techniques et financiers indispensables à la compréhension de la gestion du service ainsi que les faits marquants de l'année écoulée.

PARTIE 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI

Présentation du périmètre

Créé en 1980 autour de 55 communes pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers par incinération, le SMEEOM de la Moyenne Garonne exerce aujourd'hui sa compétence sur 69 communes situées à l'ouest du département de Tarn et Garonne pour l'essentiel, mais aussi dans le Lot et Garonne (2 communes) et le Gers (1 commune).



Superficie de 940 Km²



32 944 habitants



Un territoire rural avec une faible densité de population : 35 hab/Km²



69 communes regroupées en 4 communautés de communes :

Collectivités	Nb de communes	Population INSEE 2020*
CC des Deux Rives	28	18 899 hab. soit 57 % du SMEEOM
CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise	31	10 066 hab. soit 31 % du SMEEOM
CC Pays de Serres en Quercy	9	3 232 hab. soit 10 % du SMEEOM
CC Terres de Confluences	1	747 hab. soit 2 % du SMEEOM

*Population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2023

Un Territoire – Des Elus

A la suite des élections municipales, les nouveaux membres du comité syndical désignés par les communautés de communes, ont élu, en août 2020, Mme Marie-Bernard Maerten à la Présidence et MM. André Auzeric et Michel Rouquier à la 1^{er} et 2^{ème} vice-présidence.



18 membres

Communautés de Communes	Délégués
CC des Deux Rives	Pascal Benoit Raymond Benvenuto Guy Depasse Marie-Bernard Maerten Guy Mériel Lido Marchiol Jean-Michel Monestes
CC de la Lomagne Tarn et Garonne	André Auzeric Pierre Cambou Jean-Louis Dupont Jean-Luc Issanchou Bernard Salomon
CC du Pays de Serres en Quercy	Jean-Paul Barra Jean-Pierre Flourens Michel Rouquier Claude Véril Francis Vialaret
CC Terres des Confluences	Annie Feau

Les élus du comité syndical, l'organe délibérant, décident des grandes orientations du SMEEOM et de sa gestion budgétaire. Ils s'expriment pour le compte de leur intercommunalité mais dans le respect des objectifs communs à l'ensemble des membres du syndicat.

Déchets pris en charge par le service

Type de déchets / Mode de collecte	OM résiduelles	Emballages Recyclables	Papiers	Verre	Déchets de déchèterie (Déchets occasionnels, déchets dangereux...)
Collecte séparée					
Points d'Apport Volontaire	-	-			
Déchèterie					

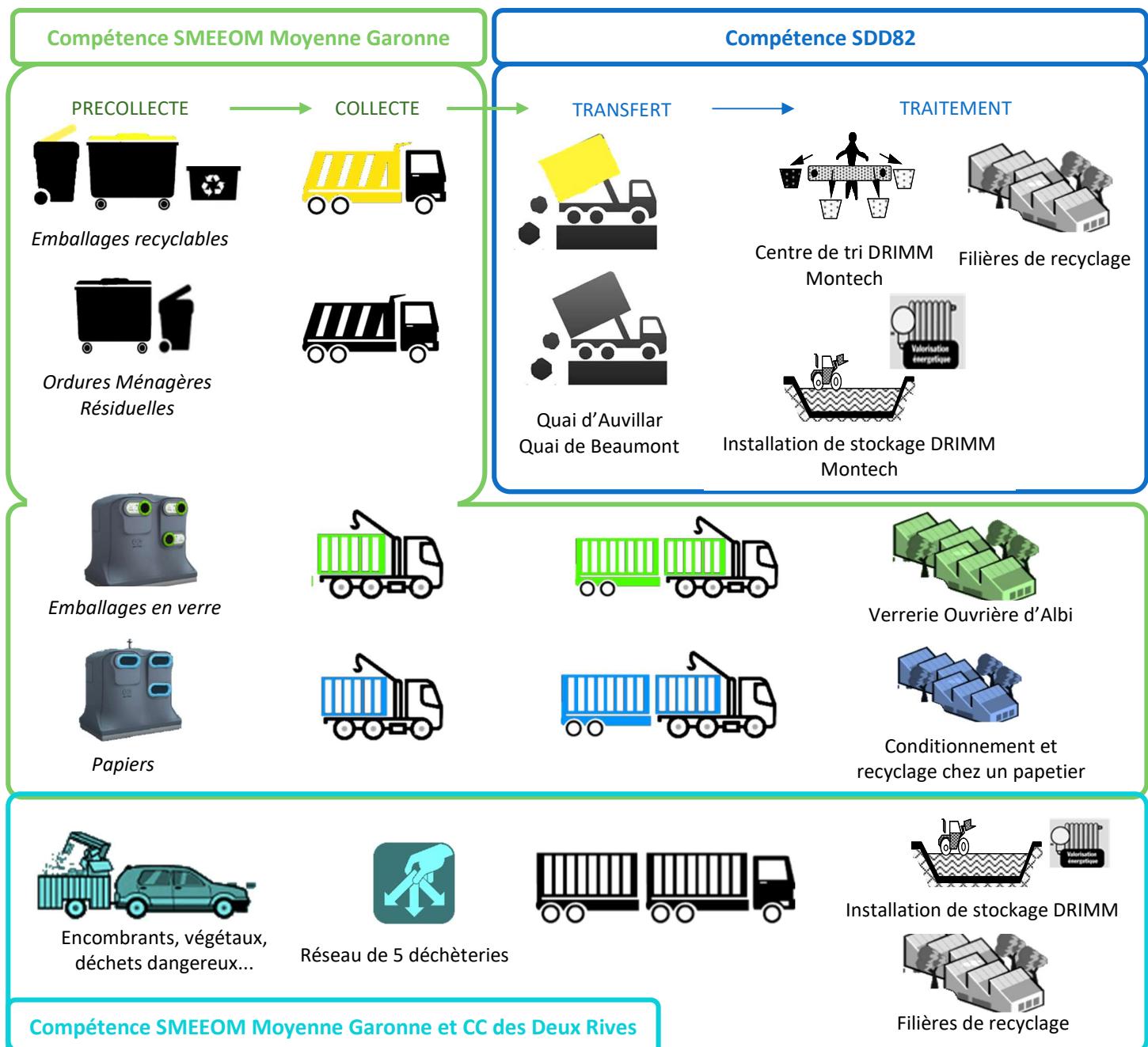
Répartition des compétences

Le SMEEOM exerce la compétence **COLLECTE** des déchets ménagers des communautés de communes qui la lui ont transférée. Ce service est réalisé en régie.

A la fermeture de son usine d'incinération en 2002, le SMEEOM a transféré la compétence **TRANSFERT / TRAITEMENT** au Syndicat Départemental des Déchets du 82 (SDD 82).

Sur le territoire du SMEEOM, la gestion des **DECHETERIES** est considérée comme une mission indépendante des compétences COLLECTE et TRAITEMENT. Ces installations sont donc gérées au niveau des collectivités membres du syndicat qui :

- exercent la compétence : cas des déchèteries de Valence d'Agen et de Lamagistère gérées par la communauté de communes des Deux Rives
- la transfèrent au SMEEOM qui exerce la compétence depuis le 1/01/2020 : cas de celles de Montaigu de Quercy, Lavit et Beaumont de Lomagne.



CHAPITRE 2 – LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets : un enjeu collectif et une priorité locale

La prévention des déchets consiste à diminuer la quantité des déchets (prévention quantitative) mais également à réduire leur nocivité (prévention qualitative).

On distingue la prévention **en amont** (action des producteurs, distributeurs) et la prévention **en aval** (comportements individuels, compostage, réparation, recyclage).



Fruits d'inflexions progressives à compter des années 1970, les politiques publiques relatives aux déchets, initialement concentrées sur l'élimination des déchets, puis sur leur valorisation matière (notamment à travers le recyclage) inscrivent désormais la **prévention des déchets** au **sommet de la hiérarchie** des modes de traitement des déchets (article L. 541-1 du code de l'environnement). Les plans nationaux et régionaux fixent des objectifs concrets et un suivi territorial pour atteindre ces ambitions. Dans ce cadre, le SMEOM moyenne Garonne s'est engagé en 2023 dans **l'adoption de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, outil stratégique de déclinaison locale des objectifs nationaux et régionaux, visant à structurer et coordonner les actions de prévention sur son territoire. Ce plan a été élaboré conjointement avec le Syndicat Départemental de traitement des Déchets de Tarn et Garonne, le **SDD82**.

Le service prévention du SMEOM

Engagé de longue date dans la réduction des déchets, le Smeeom moyenne Garonne a structuré en 2022 un véritable service dédié à la prévention, avec la création d'un premier poste à temps plein. Depuis, l'équipe s'est renforcée pour atteindre à fin 2024 trois équivalents temps plein : une ambassadrice de prévention et de tri, Mme Sabine Marchand (arrivée en septembre 2023), une chargée de mission biodéchets, Mme Cécile Bourgade (arrivée en décembre 2024), et une responsable de service, Mme Isabelle Mignot. Mme Stéphanie Lamarque complète le service en tant qu'animatrice scolaire.

2024 : une année d'accélération pour la prévention des déchets alimentaires

L'année 2024 constitue une étape déterminante dans la prévention des déchets alimentaires, le tri de ces derniers étant devenu obligatoire au 1^{er} janvier. Cette évolution réglementaire a donné lieu à une mobilisation forte du service prévention, marquée notamment par de nombreuses rencontres avec les maires des communes concernées par le compostage partagé et/ou la collecte en bornes. Parallèlement, des sessions de distribution de composteurs individuels ont été organisées dans toutes les communes, chacune accompagnée d'un temps de sensibilisation et d'échanges avec les habitants. Entre septembre et décembre, **135 sessions** ont ainsi permis la remise de **930 composteurs**. Sur l'ensemble de l'année 2024, **1 390 composteurs** ont été distribués sur le territoire.

Les actions de prévention 2024, pérennes et structurantes



Dotation en composteurs & formation en compostage



Animations pédagogiques auprès du public scolaire



Prestation de lavage de gobelets

1390 composteurs distribués et autant de foyers formés.

Depuis 2024, les composteurs sont gratuits (un par foyer tous les 10 ans). La **formation est obligatoire**. Depuis septembre 2024, elle se déroule en lieu public et dure 45 minutes : **135 sessions** dans 68 communes ont eu lieu sur le dernier trimestre.

La sensibilisation du public scolaire est une priorité pour le SMEEM. En 2024, nous avons ciblé les thématiques suivantes :

- lutte contre le **gaspillage alimentaire** : 273 élèves
 - consignes et enjeux du **tri sélectif** : 604 élèves
 - **compostage** : 20 élèves
 - **fast-fashion** : 129 élèves + 47 lors d'un escape game
 - **nettoyons la nature** : 59 élèves
- Soit **plus de 1 000 élèves** sensibilisés à la prévention des déchets.

Cette action vise à limiter l'usage de gobelets jetables lors des manifestations festives.

En 2024, **41 609 gobelets** réutilisables ont été loués. Leur lavage est assuré par nos soin dans le respect des normes sanitaires.

Les actions de prévention 2024, ponctuelles et évènementielles



Tous au compost du 23 mars au 7 avril 2024



Visite des centres de tri et de stockage de la DRIMM



Demain en deux Rives à Valence d'Agen

Pour la 3^{ème} année consécutive, nous avons participé à la **quinzaine nationale du compostage de proximité** via :

- 1 café-compost (Belbèze) ;
- 3 journées de sensibilisation (Saint Antoine, Beaumont, Lavit)
- 1 journée de sensibilisation à l'école de Golfech (récolte du compost avec 160 élèves).

Le 23 mai, les **éco-délégués** du collège Jean Rostand de Valence d'Agen visitaient la DRIMM et le centre d'Emmaüs

Le 6 décembre, c'était au tour de **11 élus communaux** et **7 agents** du Smeeom.

Nous étions présents à Demain en Deux Rives à Valence d'Agen, du 30 mai au 2 juin. Parmi nos actions de sensibilisation, nous avons fait intervenir la Cheffe Valérie Sieurac pour un **atelier cuisine zéro déchet**.



Fête de la biodiversité
à Beaumont de Lomagne



Semaine de l'environnement
à Valence d'Agen



Fête des enfants à Beaumont
de Lomagne

Pour cette édition 2024 de la biodiversité 2024 organisée par la ville de Beaumont de Lomagne, nous avons sensibilisé :

- 72 enfants au **gaspillage alimentaire** (via le jeu Gaspi'rale)
- 26 enfants au **compostage**

A l'occasion de la semaine qui encadre la journée mondiale de l'environnement (du 3 au 7 juin), 292 élèves valenciens ont assisté à **un spectacle vivant sur le tri et la prévention des déchets**.

A noter que 46 autres élèves de Valence ont également assisté à ce spectacle le 19 janvier dans le cadre d'une action débutée en 2023.

Le 2 juin à Beaumont de Lomagne, une cinquantaine d'enfants et autant de parents ont été sensibilisés à la **prévention via des ateliers couture zéro déchets et des jeux sur le tri**.



Réduction et valorisation
des déchets verts



Prévention et valorisation
des déchets textiles



Autres actions de
sensibilisation

Le 15 octobre, 16 **agents communaux et intercommunaux** en charge des espaces verts assistaient, dans nos locaux, à la **formation « Réduction et valorisation des déchets verts : comment diminuer mes trajets en déchèterie ? »**, dispensée par Humus et Associés.

Nous avons multiplié les actions pour **encourager le réemploi et limiter les déchets textiles** :

- 3 matinées de sensibilisation au marché de Valence d'Agen
- 11 ateliers couture zéro déchet et réparation à Belbèze
- 1 journée de couture zéro déchet à Auvillar le 29 septembre
- 1 escape game pour 24 enfants au centre de loisirs de Gâches
- 3 films sur la technique du Furoshiki diffusés sur facebook.

Nous avions également **un stand de sensibilisation** à/au :

- vide-grenier de Gasques (14/04)
- Jardin, Nature et Plantes à Donzac (28/04)
- la journée du tourisme (29/04) et le Festival des entreprises et des savoir-faire locaux (13, 14/09) du Pays de Serres en Quercy
- la base de loisirs de Montaigu Plage (10/07 et 07/08)
- comice Agricole à Le Pin (07/09)
- marché de Noël de Valence (20/12).

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2023 est de : **113** (contre 111 en 2023)

Pour rappel, il fait référence au tonnage de déchets ménagers et assimilés produits en 2010 qui correspond à l'indice 100 (16 030 Tonnes).

L'indice est supérieur à 100 car le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 2024 est supérieur à celui de 2010. C'est la part de déchets issus des déchèteries qui est en hausse (+ 59 % entre 2024 et 2010) tandis que les ordures ménagères et assimilés sont en baisse (- 6 %). La population a, quant à elle, augmenté de 3 % entre 2010 et 2024 (avec une commune en moins).

CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

La précollecte

La précollecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Il s'agit donc des opérations qui se déroulent entre le lieu de production des déchets chez l'administré et le lieu de prise en charge des déchets par le service de collecte.

C'est par là que tout commence ! Le tri du bon déchet dans le bon bac.



Depuis 2012, le SMEEOM de la Moyenne Garonne assure la dotation et la maintenance des bacs individuels et collectifs des communes de son territoire. Cette activité est réalisée en régie par 2 agents du SMEEOM.

Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets	OM résiduelles	Emballages Recyclables	Papiers	Verre	Textiles
Nb de contenants	13	16	138	204	50 + 3
Type de contenant	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Borne le Relais + lieu de dépôt
Ratio par habitant	Test	Test	1 pour 238	1 pour 161*	1 pour 659
Distances parcourues en collecte	7 436 km	7 056 km	4 540 km	14 842 km	-
Tonnage collecté	154 T	40 T	118185 T	1 143 T	130 T
Ratio de collecte / an	-	-	6 Kg/hab.	35 Kg/hab.	4 Kg/hab.
Evolution n / n-1	-	-	-2 %	-3 %	+ 7 %

Tableau : Contenants disponibles par flux de déchets en Apport Volontaire

*Moyenne en milieu rural = 210 hab/colonne – source CITEO.

En 2024, 2 interventions d'entretien sur les PAV ont été réalisées :

Communes	Flux	Nouvel emplacement	Entretien /Remplacement
Gramont	Verre		x
Valence	Papier	x	

La mise en place de la REP Textile a redonné l'opportunité aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de se développer et de pérenniser la filière Textile. Ainsi, dès 2009, le SMEEM a signé une convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion le RELAIS afin de déployer des bornes de récupération des textiles, linge de maison et chaussures.



En 2024, sur les **130 Tonnes** collectées (soit plus de 4 Kg/habitant), 70 Tonnes sont destinées à la réutilisation et 41 Tonnes sont destinées au recyclage et à la valorisation énergétique.

La filière est aujourd'hui en grande difficulté en raison, d'une part, de la fermeture de certains débouchés liés à l'export de textiles en vue de réemploi ou réutilisation et, d'autre part, de la croissance sans précédent des mises en marché (+40 % en 10 ans).

Les tonnages par borne sont détaillés dans le tableau suivant.

Communes	Lieu	Nb	Tonnage	Evolution n / n-1
Auvillar	Esplanade du port	1	3 T	+ 13 %
Bardigues	Salle des fêtes	1	1,5 T	+ 31 %
Beaumont	Croix Rouge	1	7,8 T	-11 %
Beaumont	Casino	1	3,3 T	+ 44 %
Beaumont	Déchèterie	2	3,7 T	+ 8 %
Beaumont	Gamm Vert	1	3,0 T	-9 %
Beaumont	Intermarché	1	4,3 T	0 %

Communes	Lieu	N°	Tonnes	Evolution n / n-1
Belbèze en Lomagne	Espace propreté Village	1	0,7 T	+ 24 %
Brassac	Bourg	1	1 T	+ 20 %
Castelsagrat	Espace propreté Village	1	2 T	+ 5 %
Clermont Soubiran	Laspeyres	1	1,6 T	+ 68 %
Donzac	Salle des fêtes	1	2,2 T	+ 1 %
Dunes	Stade	1	3,4 T	+ 11 %
Escazeaux	Espace de propreté	1	0,9 T	+ 147 %
Espalais	Ecole	1	1,8 T	+ 66 %
Esparsac	Espace de propreté	1	0,9 T	-27 %
Golfech	Passage à niveau	1	3,5 T	+ 40 %
Lamagistère	Déchèterie Mesplés	1	0,7 T	-70 %
Lamagistère	Ecole	1	6,4 T	+ 16 %
Lamothe Cumont	Le Bourg	1	0,6 T	+ 27 %
Larrazet	Stade	1	1,3 T	+ 1 %
Lavit	Déchèterie	1	4,2 T	+ 31 %
Le Causé	Espace de propreté	1	0,9 T	-31 %
Le Pin	Salle des fêtes	1	0,3 T	+ 25 %
Malause	Place de la Poste	1	1,3 T	-21 %
Mansonville	Espace de propreté	1	1,6 T	+ 39 %
Maubec	Espace de propreté	1	0,4 T	+ 21 %
Merles	Village	1	1,7 T	+ 28 %
Montaigu de Quercy	Déchèterie	2	3,6 T	+ 7 %
Montaigu de Quercy	Salle des fêtes	1	2,4 T	-10 %
Montaigu de Quercy	TREM – Plein de l'espoir	1	0,4 T	- 58 %
Montesquieu	Espace propreté mairie	1	2,5 T	0 %
Perville	Abribus	1	1,9 T	-8 %
Pommévic	Ecole	1	3,1 T	+ 4 %
Roquecor	Espace propreté St Martin	1	1,5 T	-7 %
St Amans du Pech	Espace plaine Baysse	1	1,2 T	+ 26 %
St Antoine	Espace propreté Village	1	0,8 T	-19 %
St Cirice	Espace propreté Village	1	0,6 T	+ 86 %
St Loup	Espace propreté Village	1	1,7 T	-7 %
St Nazaire de Valentane	Village	1	1,3 T	-6 %
St Vincent Lespinasse	Espace propreté	1	1,3 T	-5 %
Sistels	Parking	1	0,9 T	-
Sérignac	Ecole	1	0,9 T	+ 32 %
Valeilles	Espace propreté Village	1	1,6 T	+ 66 %
Valence d'Agen	Croix Rouge	1	8,8 T	-37 %
Valence d'Agen	Déchèterie	4	25,796 T	+ 50 %
Valence d'Agen	Lotissement Horizon 2000	1	3,2 T	+ 6 %

Organisation de la collecte en porte-à-porte

Le SMEEOM moyenne Garonne exerce, en régie, la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés pour les flux de déchets suivants :

Flux de déchets	OMR	Emballages Recyclables
Population desservie	32 230 habitants	32 320 habitants
Tonnages annuels	6 964 T	1 887 T
Evolution n / n-1	- 3 %	+ 2
Ratio Kg/habitant	216 Kg/hab/an	58 Kg/hab/an
Distances parcourues pour la collecte	122 114 km	68 802 km
Couleur du bac concerné	Gris	Jaune
Référence Occitanie – milieu rural*	184 Kg/hab/a n	65 Kg/hab/an**

*Valeur de référence issue du fichier évolution de la matrice des coûts ADEME pour l'année 2024 pour la Région Occitanie – milieu rural

**Attention la référence de 65 Kg/hab/an comprend les emballages et les papiers. Pour le SMEEM, si on ajoute le ratio de collecte des papiers en PAV, on passe 65 Kg/hab/an.

Les collectes se déroulent du lundi au vendredi de 4h30 à 11h30 par des équipages constitués d'un chauffeur et d'un ripeur. Les jours fériés n'étant pas travaillés, les collectes ont alors lieu le lendemain de leur jour habituel à partir du jour férié (les agents travaillent donc le samedi). Cette organisation sera modifiée en 2025.

Pour les producteurs non ménagers (entreprises, artisans, administrations), le SMEEM moyenne Garonne n'applique pas de seuil et la redevance spéciale n'est pas en place.

Les modalités de collecte sont les suivantes :

- en bacs roulants individuels pour les secteurs les plus urbains
- en bacs de regroupement de 770 Litres pour les secteurs les plus ruraux

On note toutefois, la persistance de contenants non mécanisables pour certains centre-bourgs dont les habitations ne permettent pas le stockage des récipients (Auvillar, Dunes, Valence d'Agen, Montaigu de Quercy et Beaumont de Lomagne).

Communes	Collecte résiduelle (OMR)	Collecte séparée (Emballages recyclables)
CdC des Deux Rives		
Les bourgs de Dunes et d'Auvillar	1 fois/semaine	-
Auvillar et Dunes pavillonnaires, Clermont-Soubiran, Donzac, Espalais, Golfech, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Malause, Pommevic, St Loup centre, Valence extérieur	1 fois/semaine	-
Le centre de Valence d'Agen	2 fois/semaine	-
Valence d'Agen pavillonnaire	2 fois/semaine	-
Les zones campagne d'Auvillar, Dunes, Donzac, Clermont-Soubiran, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Malause et Saint Loup + Les communes de Bardigues, Castelsagrat, Gasques, Grayssas,	-	1 fois/semaine

Communes	Collecte résiduelle (OMR)		Collecte séparée (Emballages recyclables)	
Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, le Pin, St Antoine, St Cirice, St Clair, St Loup campagne, St Michel, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinasse, Sistels				
CdC de la Lomagne Tarn et Garonnaise				
Les bourgs de Larrazet, Lavit et Vigueron	1 fois/semaine		1 fois/quinzaine	
Zone pavillonnaire de Beaumont	1 fois/semaine		1 fois/semaine	
Le bourg de Beaumont	2 fois/semaine		1 fois/semaine	
La zone campagne de Beaumont, Lavit, Larrazet et Vigueron + Les communes d'Asques, Auterive, Balignac, Belbèze, Castéra-Bouzet, le Causé, Cumont, Escazeaux, Esparsac, Faudoas, Gariès, Gensac, Gimat, Glatens, Goas, Gramont, Lachapelle, Lamothe-Cumont, Marignac, Maubec, Marsac, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puyaillard de Lomagne, St Jean du Bouzet, Sérignac	1 fois/semaine			1 fois/quinzaine
CdC Pays de Serres en Quercy				
Le bourg historique de Montaigu de Quercy	1 fois/semaine		1 fois/semaine	
Les bourgs de Montaigu de Quercy et Valeilles	1 fois/semaine		1 fois/semaine	
La zone campagne de Montaigu et Valeilles + Les communes de Belvèze, Brassac, Lacour de Visa, Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, St Nazaire de Valentane.	1 fois/semaine			1 fois/quinzaine
CdC Terres des Confluences				
Montesquieu	1 fois/semaine			1 fois/quinzaine

La fréquence majoritaire pour la collecte des OMR est d'une fois/semaine. Toutefois, pour les communes collectées en bacs roulants individuels, un 2^{ème} passage hebdomadaire est réalisé pour les commerces de bouche (restaurateurs, boulanger...) et les maisons de retraite.

Enfin, en saison touristique estivale, certains emplacements de bacs de regroupements d'ordures ménagères résiduelles du secteur Nord (Quercy) sont collectés 2 fois par semaine.

Les règles de dotation des bacs noirs pour les OMR sont les suivantes :

Fréquence de collecte	120 Litres	240 Litres
1 collecte hebdomadaire	Foyer de 1 à 4 personnes	Foyer de 5 personnes et plus
2 collectes hebdomadaires	Foyer de 1 à 5 personnes	Foyer de 6 personnes et plus

En complément, pour les communes de Beaumont et de Valence, ~~des poubelles individuelles de 50 L peuvent être proposées en hyper-centre où la collecte est réalisée 2 fois par semaine à la condition expresse que les habitations ne soient pas conçues pour remiser les bacs roulants (maison de ville ou appartement à l'étage sans garage, ni jardin).~~

Enfin, des bacs d'une capacité de 360 Litres peuvent être proposés aux commerçants ou administrations.

Pour les bacs jaunes destinés aux emballages recyclables, la dotation est essentiellement en 240 L. Les bacs 120 L peuvent équiper les foyers d'1 à 2 personnes. En complément et dans l'attente de l'implantation de PAV, des caissettes peuvent être proposées aux administrés des hypers-centres de Montaigu, Valence d'Agen, Dunes, Auvillar et Beaumont de Lomagne.

Les activités de maintenance 2024 pour les bacs individuels sont détaillées ci-dessous.

Bacs individuels	BACS NOIRS OMR				BACS JAUNES Emballages Recyclables			
	50 L	120 L	240 L	360 L	Caissette	120 L	240 L	360 L
Auterive	-	-	-	1	-	-	-	-
Auvillar	-	9	2	2	-	3	5	0
Clermont Soubiran	-	2	-	-	-	1	1	-
Donzac	-	15	3	-	-	4	13	4
Dunes	-	7	1	1	4	3	4	-
Espalais	-	4	1	-	-	2	-	-
Golfech	-	13	6	1	-	3	15	5
Goudourville	-	7	2	-	-	2	3	4
Lamagistère	-	9	5	3	-	-	9	3
Le Pin	-	-	-	1	-	-	-	-
Malause	-	13	5	-	-	2	10	8
Mansonville	-	-	-	2	-	-	-	-
Montjoi	-	-	-	1	-	-	-	-
Pommevic	-	2	3	1	-	-	4	0
Saint Loup	-	3	2	-	-	-	3	1
Sistels	-	-	-	1	-	-	-	-
Saint Cirice	-	-	-	1	-	-	-	-
Saint Vincent Lespinasse	-	-	-	-	-	-	-	2
Valence d'Agen	3	86	5	5	2	65	31	6
Beaumont de Lomagne	7	34	6	2	12	49	24	4
Garies	-	-	-	1	-	-	-	-
Lamothe Cumont	-	-	-	1	-	-	-	-
Larrazet	-	3	2	-	-	5	1	3
Lavit	-	16	6	-	-	10	6	4
Montaigu	1	5	2	-	2	3	2	-
Belvèze	-	-	-	1	-	-	-	-
Brassac	-	-	-	1	-	-	-	-
Saint Beauzeil	-	-	-	2	-	-	-	-
TOTAL	321 bacs individuels soit + 8 %				347 bacs individuels soit + 10 %			

Le délai moyen d'intervention après réception de la demande est de 7 jours.

Les activités de maintenance 2024 pour les bacs 4 roues de 770 Litres (collectifs ou entreprises/administrations) sont détaillées ci-dessous :

Bacs 770L	BACS NOIRS OMR			BACS JAUNES Emballages Recyclables			
				Bacs verrouillés		Bacs standard	
	Nouvelles dotations	Remplacement		Nouvelles dotations	Remplacement	Nouvelles dotations	Remplacement
Auvillar	-	5		-	2	-	-3
Bardigues	-	1		-	-	-	-
Brassac	1	-1		-	-	1	-

Bacs 770L	BACS NOIRS OMR		BACS JAUNES Emballages Recyclables			
	Nouvelles dotations	Remplacement	Bacs verrouillés		Bacs standard	
			Nouvelles dotations	Remplacement	Nouvelles dotations	Remplacement
Castelsagrat	-	6	-	1	-	-
Donzac	-	-	-	-	-	2
Dunes	-	1	0	0	0	0
Espalais	-1	-	-	-	-	1
Golfech	-	-	-	-	6	-1
Grayssas	-	-	-	-	-	1
Lamagistère	-	1	-	-	1	1
Le Pin	-	-	-	-	-	2
Mansonville	1	-	1	-	2	-
Merles	-	-	-	1	-	-
Montjoi	-1	-	-	-	1	1
Pommevic	1	1	-	-	1	-
Saint Antoine	-	-	-	-	3	-
Saint Cirice	-	-1	-	-	-	-
Saint Clair	-	-	-	-	1	-
Saint Loup	-	-	-	-	2	-
Saint Michel	-2	4	2	-	-1	-
Saint Nazaire de V.	-	-	-	1	-	1
Saint Paul d'Espis	-	4	-	1	-	2
Saint Vincent L.	-	1	-	-	-	1
Sistels	-	-	-	-	-	2
Valence	2	1	-	3	14	4
Auterive	-	1	-	1	1	-
Beaumont	6	7	1	-1	3	6
Castéra Bouzet	-	1	-	-	-	-
Cumont	-	1	-	-	-	-
Escazeaux	1	4	-	-	-	3
Esparsac	-	3	-	-	-	-
Faudoas	-	2	-	-	-	2
Gramont	-	-	-	-	1	-
Lachapelle	-	-	-	-	1	-
Lamothe Cumont	-	-1	-	-	-	-
Larrazet	-	5	-	-	-	2
Lavit	-	-	-	-	-	2
Le Cause	-	-2	-	-	2	-
Marignac	-	2	-	-	-	-
Marsac	-	1	-	-	-	-
Maubec	-	1	-	-	-	1
Mongaillard	-	2	-	-	-	-
Poupas	-	3	-	-	-	1
Sérignac	-	-	-	-	-	4
Belvèze	-	-	-	-	2	-
Lacour de Visa	2	2	-	-	1	-
Montaigu	3	2	4	3	2	7
Roquecor	-	-	-	-1	-	2
Saint Beauzeil	-1	-	-	-	-3	-
Valeilles	-	1	-	-	1	-
Montesquieu	-6	6	-	-	-2	2
		70 bacs soit + 118%	19 bacs soit - 35%		86 bacs soit + 34 %	



A ces interventions, viennent s'ajouter les prêts de dispositifs de tri pour les manifestations. En 2024, **95 évènements festifs** ont eu recours à nos services (soit + 35 % par rapport à 2023 et + 96 % par rapport à 2022).

Nous avons ainsi prêté :

- 292 totems (147 pour les OM et 145 pour le tri) ;
- 565 bacs 120 litres (282 pour les OM et 283 pour le tri) ;
- 323 bacs 770 litres (153 pour les OM et 170 pour le tri) ;
- 7 mini-colonnes (Movéa) pour le verre.

A noter que les bacs sont lavés entre chaque manifestation.

Trois manifestations d'envergure ont été dotées de bacs pour les déchets alimentaires permettant ainsi de détourner près d'une tonne de déchets alimentaires des ordures ménagères.

On comptabilise également 30 opérations de maintenance sur les sites de bacs collectifs (remplacement de couvercles, de roues, d'axes, de charnières, graissage des roues...) et 1 intervention sur les emplacements (réparation ou remplacement de cadres, de chaînes de retenue...).

184 évacuations d'encombrants ont été réalisées sur des emplacements collectifs.

Une prestation de lavage des bacs de regroupement est réalisée en régie une fois par an (4 semaines en période automnale) à l'aide d'un véhicule spécifique loué à la société LVE (Avignon).



Focus sur les déchèteries



Données clés

5 déchèteries dont 1 réservée aux professionnels

Gestion par la CC2R et par le SMEEOM de la Moyenne Garonne

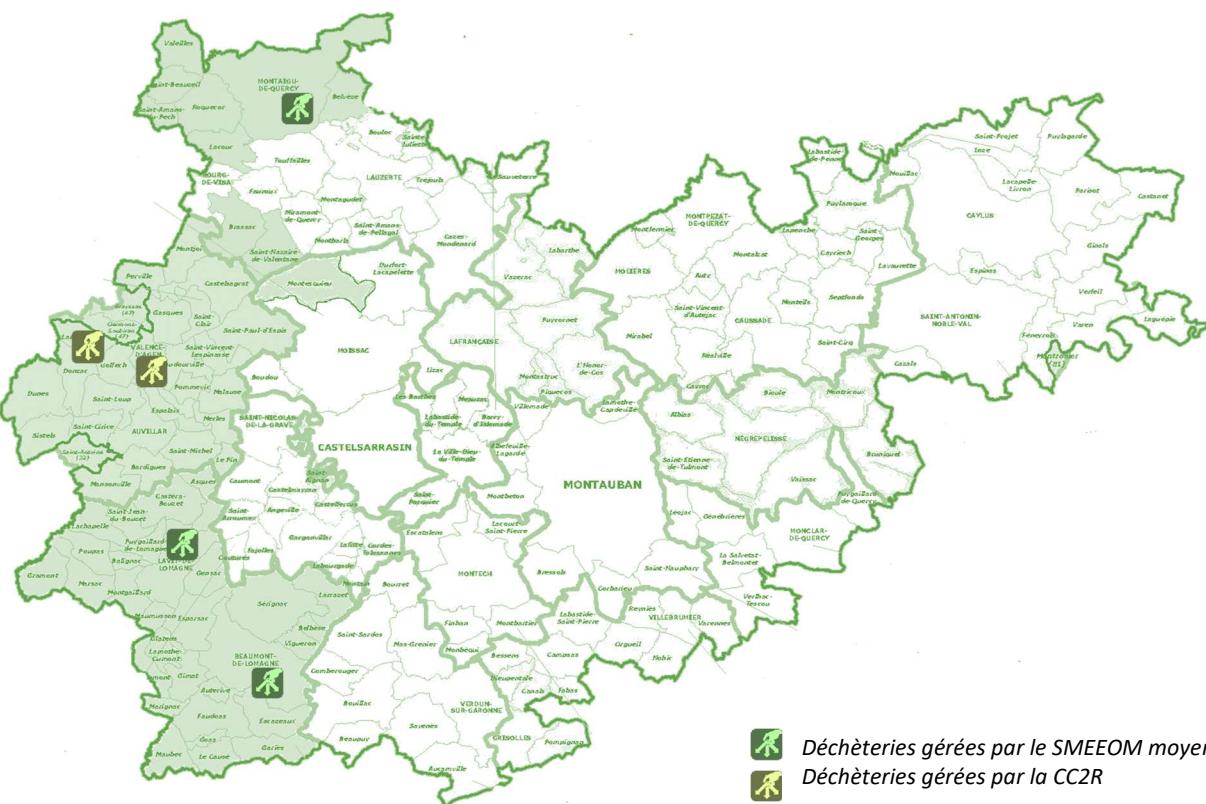
14 029 visites en 2024 sur les déchèteries du SMEEOM (25 722 en 2023).

Depuis le 2 mai 2023, la présentation du **QR code** est devenue obligatoire pour tous les usagers et le nombre de passages gratuits pour les particuliers est **limité**.

Les horaires ont été modifiés pour tenir compte des périodes de fortes chaleurs entre le 15 juin et le 15 septembre.

En octobre 2024 de nouvelles filières REP ont été déployées (bois de la maison, objets de la maison multimatériau).

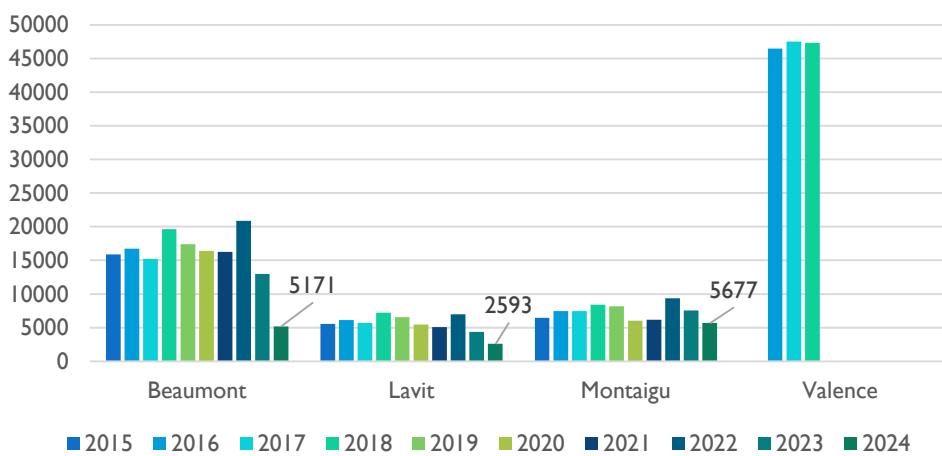
Cette filière comprend les déchets des ménages qui ne peuvent pas être collectés de façon traditionnelle avec les ordures ménagères du fait de leur volume, de leur poids ou de leur dangerosité. Des ramassages à domicile par les communes complètent parfois ce dispositif pour les végétaux ou les encombrants non valorisables.



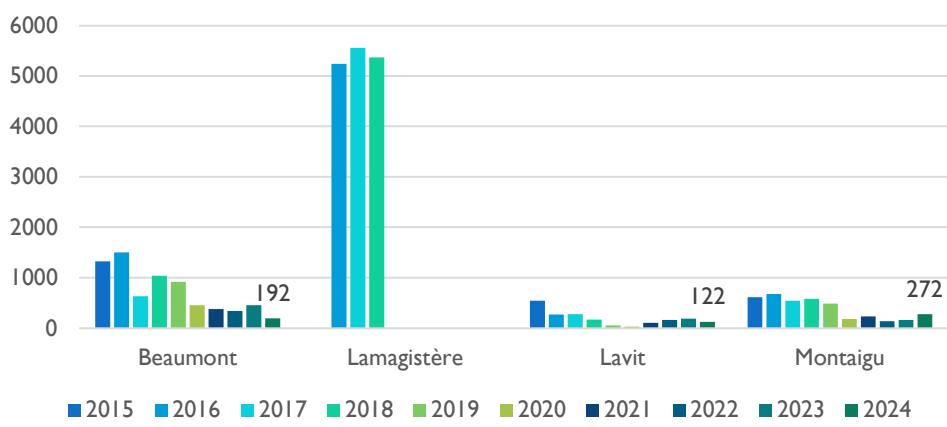
Carte – Localisation des déchèteries sur le territoire du SMEEOM

Période	Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Année	Valence	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
	Lamagistère	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	Fermée
Du 16 septembre au 14 juin	Montaigu	8h-12h	Fermée	8h-12h 14h-18h	Fermée	14h-18h	8h-12h
	Lavit	Fermée	9h-12h 14h-17h30	Fermée	9h-12h 14h-17h30	Fermée	9h-12h
	Beaumont	14h – 17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Du 15 juin au 15 septembre	Montaigu	7h – 13h		7h – 13h		7h – 13h	7h – 13h
	Lavit		7h – 13h30		7h – 13h30		7h – 13h30
	Beaumont	7h – 13h30					

Tableau – Horaires d'ouverture des déchèteries

Evolution du nombre de visites des **particuliers** en déchèteries

Le nombre de visites comptabilisées sur la déchèterie de Beaumont de Lomagne n'est pas cohérent au vu du bassin de population desservi.

Evolution du nombre de visites des **professionnels** en déchèteries

Figures – Evolution de la fréquentation dans les déchèteries

Les différents flux de déchets acceptés en déchèteries sont les suivants :

Flux de déchets	DCT Montaigu	DCT Lavit	DCT Beaumont	DCT Valence	DCT Lamagistère	Tonnages collectés	Variation n / n-1
Gravats	1 benne 10 m ³	1 benne 10 m ³	2 bennes 10 m ³	2 bennes 15 m ³	Plateforme	2 896 T	- 18 %
Encombrants non valorisables	2 bennes 35 m ³	Plateforme	1 056 T	- 12 %			
Bois A	-	-	1 benne 35 m ³	1 benne 35 m ³	Plateforme	116 T	+ 20 %
Bois B	1 benne 35 m ³	Plateforme	388 T	- 18 %			
DASRI	Carton DASRI	Carton DASRI	Carton DASRI	Carton DASRI	NC	0,17 T	- 8 %
Déchets Dangereux	1 local grillagé	1 local grillagé	1 local grillagé	NC	NC	40 T	+ 4 %
D. Dangereux (hors filière)	1 local grillagé	1 local grillagé	1 local grillagé	NC	NC	45 T	+ 7 %
Végétaux	2 bennes 35 m ³	Plateforme	4 347 T	+ 17 %			
Cartons	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	1 benne 35 m ³	1 benne 35 m ³	Compacteur	172 T	+ 4 %
Ferraille	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	1 benne 35 m ³	Plateforme	395 T	+ 12 %
Huiles minérales	1 colonne 3 m ³	1 colonne 3 m ³	1 colonne 3 m ³	1 cuve 1 000 L	NC	8 T	- 7 %
Huiles végétales	1 fût 200 L	1 fût 200 L	1 fût 200 L	1 cuve 1 000 L	NC	2 T	+ 58 %
Batteries	1 géobox	1 géobox	1 géobox	1 géobox	NC	8 T	+ 22 %
D3E	Vrac + 6 grilles 1 m ³	Vrac + 6 grilles 1 m ³	Vrac + 6 grilles 1 m ³	1 benne 35 m ³ + grilles 1 m ³	NC	382 T	+ 6 %
Cartouches d'encre				NC	NC	1 T	+ 123 %
Néons et lampes	2 conteneurs	2 conteneurs	2 conteneurs	NC	NC	0.9 T	- 27 %
Piles	1 fût de 200 L	1 fût de 200 L	2 fûts 200 L	NC	NC	2 T	- 7 %
Capsules de café	1 bac 120 L	1 bac 120 L	1 bac 120 L	NC	NC	0.6 T	- 23 %
Articles de sports et loisirs	1 grille 1m ³	1 grille 1m ³	1 grille 1m ³	NC	NC	2.3 T	
Articles bricolage et jardinage thermiques	1 grille 1m ³	1 grille 1m ³	1 grille 1m ³	NC	NC	0.8 T	
Déchets d'ameublement	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	NC	NC	721 T	+ 6 %
Pneumatiques	Vrac	Vrac	Vrac	-	-	10 T	- 38 %

Flux de déchets	DCT Montaigu	DCT Lavit	DCT Beaumont	DCT Valence	DCT Lamagistère	Tonnages collectés	Variation n / n-1
Pneumatiques (hors filière)	Vrac	Vrac	Vrac	-	-	13 T	+ 45 %

Les usagers sont acceptés en déchèterie après inscription. Ils sont tenus de trier et séparer eux-mêmes les différents matériaux et de les déposer dans les bennes, réceptacles ou conteneurs appropriés après y avoir été autorisés par l'agent d'accueil.

Les 3 déchèteries gérées par le SMEOM sont ouvertes aux professionnels sous conditions tarifaires. Celles-ci ont été adaptées pour prendre en compte la reprise gratuite par les éco-organismes des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB).

Type de déchets	Tarifs depuis le 01/06/2024
Bois (hors REP)	15€/m ³
Déchets dangereux (hors EcoDDS)	2€/kg
Déchets dangereux (filière EcoDDS)	Gratuit
Encombrants non valorisables	30€/m ³
Végétaux	10€/m ³

Depuis le 1^{er} janvier 2024 la franchise a été supprimée. Chaque apport est facturé pour les professionnels.

Depuis le 2 mai 2023 la limitation du nombre de passage pour les particuliers a permis de fluidifier la circulation sur les sites et d'inciter les usagers à massifier leurs apports : malgré une baisse du nombre d'entrées les tonnages sont globalement stables : **92% des usagers ont utilisé le service moins de 11 fois dans l'année** et seulement 30 usagers sont venus entre 21 et 24 fois.

Afin de tenir compte des fortes chaleurs en période estivale, les horaires sont aménagés du 15 juin au 15 septembre depuis 2024.

	Limitation annuelle	Limitation hebdomadaire	Tarifs
Particuliers & Associations	24 passages annuels gratuits. A partir du 25 ^{ème} passage : facturation aux mêmes tarifs que les professionnels	<u>4 passages par semaine</u> sur l'ensemble de nos déchèteries.	<u>Uniquement à partir du 25^{ème} passage :</u> Encombrants : 30€/m ³ Végétaux : 10€/m ³ Bois (hors REP) : 15€/m ³ DDS (hors EcoDDS) : 2€/kg Autres déchets : gratuit
Professionnels	Passages non limités mais facturés en fonction de la nature des apports.	Chaque passage est limité à un volume <u>3m³ maximum.</u>	Encombrants : 30€/m ³ Végétaux : 10€/m ³ Bois (hors REP) : 15€/m ³ DDS (hors EcoDDS) : 2€/kg Autres déchets : gratuit
Services publics	Pas de limitation.		Gratuit pour tous les apports

Sur le territoire de la CC des Deux Rives, la déchèterie de Valence n'accueille que les particuliers et celle de Lamagistère est dédiée aux professionnels et administrations.

Evolution de l'organisation de la collecte

La collecte est amenée à évoluer afin d'en réduire les coûts pour contenir l'augmentation vertigineuse du traitement et pour se conformer à la réglementation :

- La R487 de la CNAMTS recommande l'utilisation de conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs (interdiction des sacs, cartons, caissettes...)
- La loi relative à la transition énergétique obligeant au tri à la source des 9 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textile et biodéchets)
- La **loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC)** prévoit l'obligation de tri à la source des biodéchets (traitement sur place par compostage ou collecte séparée). Si cette obligation est entrée en vigueur au **1^{er} janvier 2024**, sa mise en œuvre effective sur le territoire n'interviendra qu'à compter de 2025. L'année 2024 a en effet été consacrée à la **préparation opérationnelle** : rencontres avec les maires concernés par la collecte des déchets alimentaires et/ou le compostage partagé, élaboration des demandes de subventions, rédaction et l'attribution des marchés relatifs aux bornes et aux bioseaux, information des administrés par mailing postal, etc.

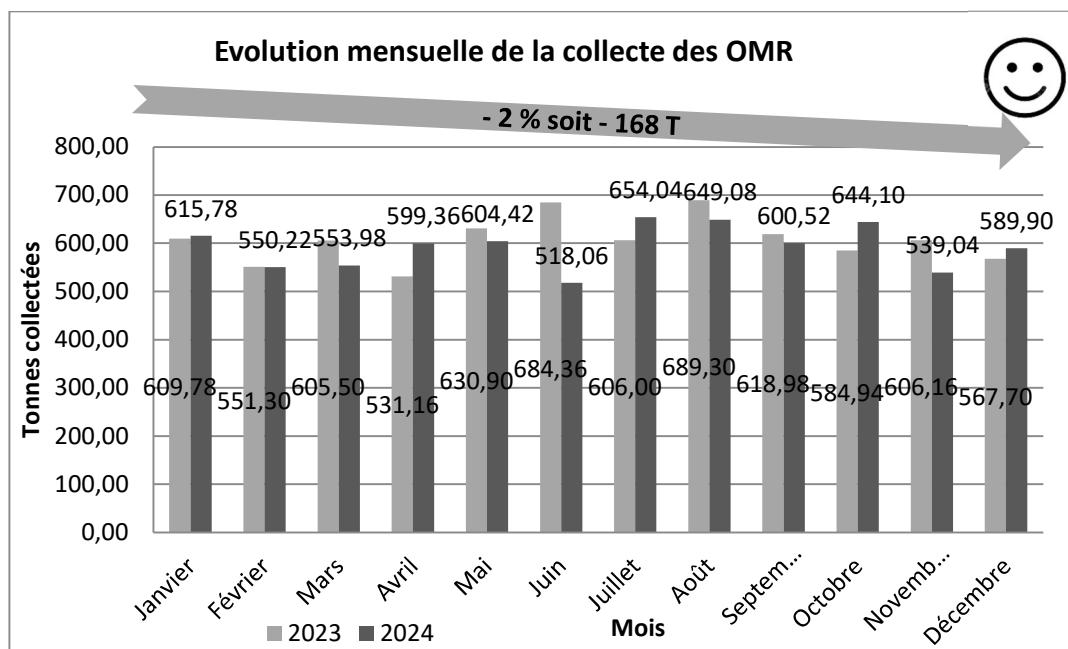
CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

Déchets collectés en collecte résiduelle

Nb d'habitants desservis	Tonnages collectés	Ratio par habitant	Evolution n/n-1	Moyenne Départementale*	Moyenne régionale*	Matrice ADEME Occitanie rural
32 944 hab	7 118 T	216 Kg/hab	- 2 %	243 Kg/hab	264 Kg/hab	184 Kg/hab

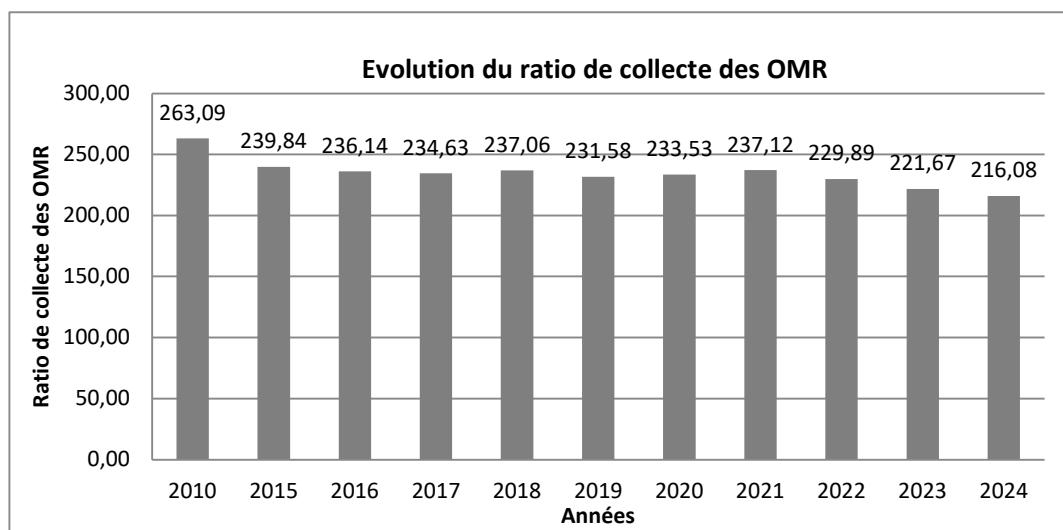
Tableau – Données sur la collecte des OMR en 2024

*Enquête ADEME « collecte et déchèteries » - Données 2021



Graphique – Evolution mensuelle des OMR collectées

En moyenne, le SMEEOM collecte 593 Tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles par mois. La période estivale enregistre des quantités collectées au-dessus de la moyenne (+10 % au mois de juillet).



Graphique – Evolution du ratio de collecte des OMR collectées

Le ratio d'OMR collecté en 2024 est le plus bas enregistré. Le contexte économique actuel et l'inflation importante sur l'alimentaire mais également les actions de sensibilisation à la réduction des déchets sont des explications probables de ce phénomène.

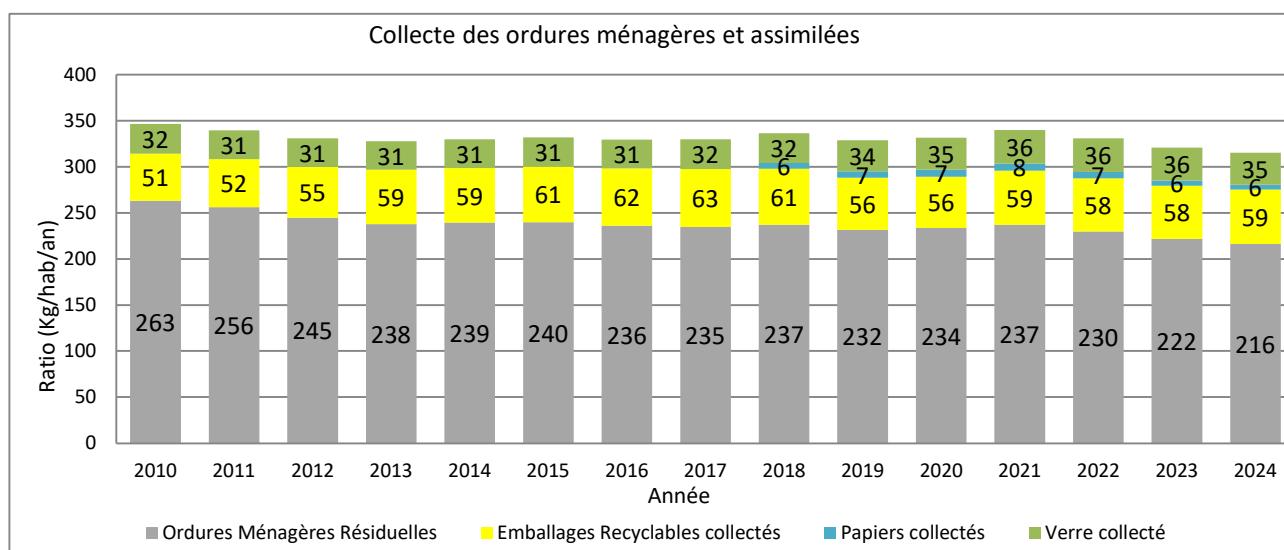
Bien que restant en dessous des moyennes départementale et régionale, notre ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles reste élevé et au-dessus de celui des territoires de même typologie (+ 32 kg/hab/an par rapport à la référence Occitanie – Rural).

Déchets collectés en collecte séparée

Flux	Tonnages collectés	Ratio par habitant	Evolution n/n-1	Moyenne départementale*	Moyenne régionale*	Matrice ADEME Occitanie Rural
Verre	1 143 T	35 Kg/hab	- 3 %	33 Kg/hab	34 Kg/hab	39 Kg/hab
Papiers	181 T	6 Kg/hab	- 2 %			
Emballages recyclables	1 946 T	59 Kg/hab	+ 2 %	69 Kg/hab	54 Kg/hab	65 Kg/hab

Tableau – Données sur la collecte des emballages recyclables et des papiers en 2024

*Enquête ADEME « collecte et déchèteries » - Données 2021



Graphique – Evolution du ratio de collecte des emballages et papiers collectés

Les performances de verre se situent en dessous des performances de collecte observées dans les territoires régionaux de même typologie : - 4 kg/hab/an (données issues de la matrice comptacoût® de l'Ademe pour l'Occitanie rural).

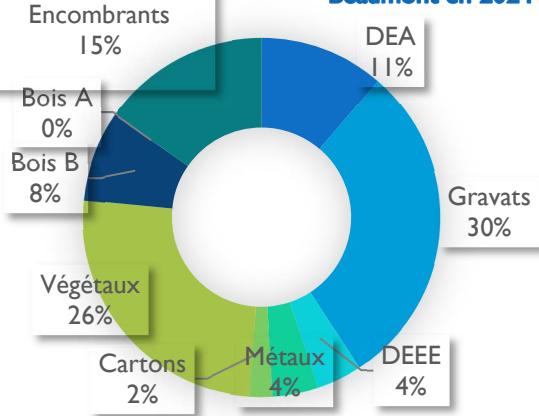
Les ratios de collecte des emballages recyclables et des papiers se situent au niveau de la moyenne régionale des territoires de même typologie.

Produits acceptés en déchèterie (DCT)	DCT BEAUMONT	DCT LAVIT	DCT MONTAIGU	DCT LAMAGISTERE et VALENCE
Encombrants non valorisables	346 T 48 kg/hab/an	62 T 22 kg/hab/an	147 T 45 kg/hab/an	501 T 26 kg/hab/an
Bois A	11 T 2 kg/hab/an	Pas de benne	Pas de benne	105 T 6 kg/hab/an
Bois B	196 T 27 kg/hab/an	32 T 11 kg/hab/an	84 T 26 Kg/hab/an	76 T 4 Kg/hab/an
Végétaux	582 T 81 kg/hab/an	161 T 56 kg/hab/an	146 T 45 kg/hab/an	3 457 T 183 kg/hab/an
Carton	46 T 6 kg/hab/an	14 T 5 Kg/hab/an	20 T 6 kg/hab/an	91 T 5 kg/hab/an
Ferraille	94 T 13 kg/hab/an	26 T 9 kg/hab/an	41 T 13 kg/hab/an	233 T 12 kg/hab/an
Batteries	-	0.8 T 0.28 kg/hab/an	-	7 T 0,36 kg/hab/an
Huile Moteur	4 T 0.58 kg/hab/an	1.5 T 0,53 kg/hab/an	3T 0,81 Kg/hab/an	-
Huile Végétale	1 T 0.16 kg/hab/an	0.35 T 0,12 kg/hab/an	0.65 T 0,20 kg/hab/an	-
D3E	92 T 13 kg/hab/an	32 T 11 kg/hab/an	50 T 16 kg/hab/an	208 T 11 kg/hab/an
Déchets d'Ameublement	260 T 36 kg/hab/an	67 T 23 kg/hab/an	77 T 24 kg/hab/an	316 T 17 kg/hab/an
Déchets Dangereux (DDS)	12 T 1.6 kg/hab/an	3 T 1.2 kg/hab/an	6 T 2 kg/hab/an	19 T 1 kg/hab/an
DDS hors filière	11 T 1.5 kg/hab/an	6.7 T 2.3 kg/hab/an	5 T 1,6 kg/hab/an	22 T 1,1 kg/hab/an
Cartouches	0,32 T 0,04 kg/hab/an	0,15 T 0,05 kg/hab/an	0,11 T 0,03 kg/hab/an	0,69 T 0,04 kg/hab/an
Lampes	0,39 T 0,05 kg/hab/an	0,12 T 0,04 kg/hab/an	-	0,40 T 0,02 kg/hab/an
Piles	0,39 T 0,05 kg/hab/an	-	0,44 T 0,14 kg/hab/an	1 T 0,06 kg/hab/an
Capsules café	0,35 T 0,05 kg/hab/an	0,13 T 0,04 kg/hab/an	0,16 T 0,05 kg/hab/an	-
DASRI	0,03 T 0,01 Kg/hab/an	0,02 T 0,01 kg/hab/an	0,02 T 0,01 kg/hab/an	0,10 T 0,01 kg/hab/an
TOTAL hors gravats	1 659 T 230 kg/hab/an	414 T 144 kg/hab/an	600 T 186 kg/hab/an	5 048 T 267 kg/hab/an
Gravats	680 T 94 kg/hab/an	172 T 60 kg/hab/an	223 T 69 kg/hab/an	1 820 T 96 kg/hab/an

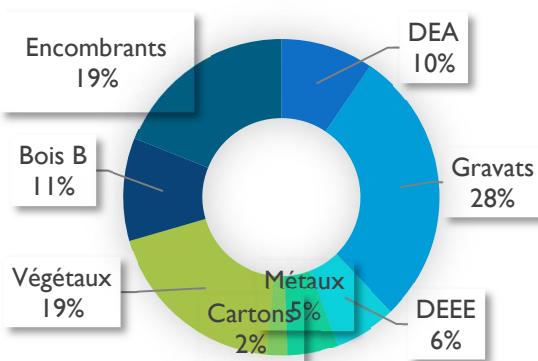
L'enquête ADEME « Collecte et déchèteries » publie les données suivantes pour l'année 2019 :

	Tarn-et-Garonne 82	Occitanie
Encombrants non valorisables	61 Kg/hab	60 Kg/hab
Végétaux	71 Kg/hab	77 Kg/hab
D3E	10 kg/hab	7 Kg/hab
Déchets d'Ameublement	14 Kg/hab	10 kg/hab
TOTAL déchets occasionnels	245 kg/hab	268 kg/hab/an

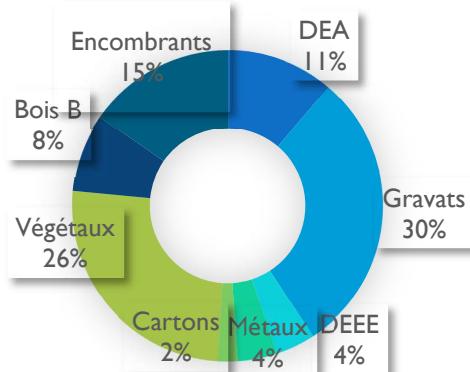
Répartition des flux de déchets collectés sur la déchèterie de Beaumont en 2024



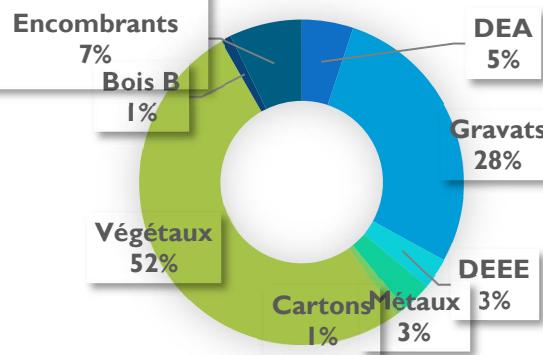
Répartition des flux de déchets collectés sur la déchèterie de Montaigu de Quercy en 2024



Répartition des flux de déchets collectés sur la déchèterie de Lavit en 2024



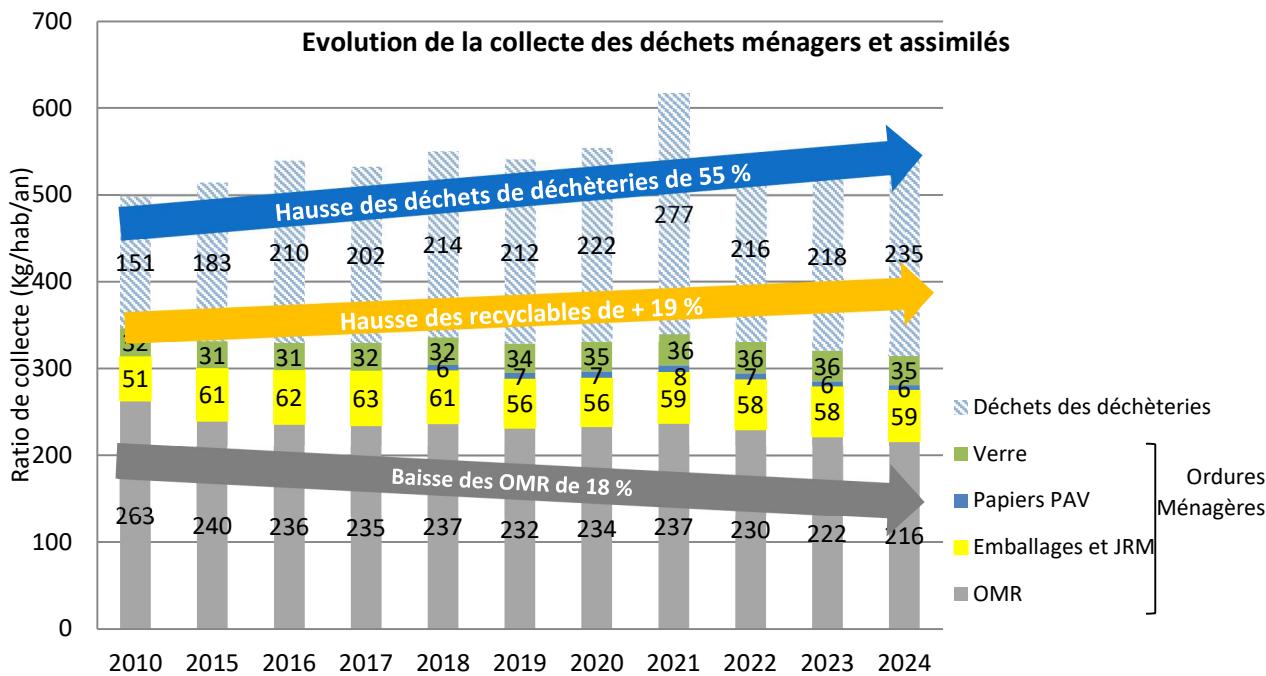
Répartition des flux de déchets collectés sur les déchèteries de la CC2R en 2024



Les flux de déchets les plus collectés en déchèteries sont :

- Les végétaux : 41% du total des déchets (en 2023, ils représentaient 41 % du total)
- Les gravats : 27% % du total

Evolution des tonnages et performance de collecte



Tandis que les Ordures Ménagères enregistrent une baisse de 8 % par rapport à 2010, les déchets des déchèteries augmentent de 55 %. Le total des déchets ménagers est donc à la hausse de 11 % par rapport à 2010.

Le taux de détournement de l'enfouissement des emballages recyclables, des papiers et des textiles par rapport aux ordures ménagères et assimilées est le suivant :

	2022	2023	2024	Evolution n/n-1
OMA	334 Kg/hab/an	324 Kg/hab/an	319 Kg/hab/an	-2 %
Emballages légers et papiers collectés	58 Kg/hab/an	58 Kg/hab/an	59 kg/hab/an	+2 %
Papiers collectés	7 Kg/hab/an	6 Kg/hab/an	6 kg/hab/an	-2 %
Verre collecté	36 kg/hab/an	36 kg/hab/an	35 kg/hab/an	-3 %
TLC collectés	3,5 kg/hab/an	4 kg/hab/an	4 kg/hab/an	+7 %
Taux de détournement	31 %	32 %	32 %	

Chapitre 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

Organisation générale

Le mode de traitement unique des déchets ménagers a laissé la place à une gestion multi-filières permettant une valorisation croissante de chaque flux.

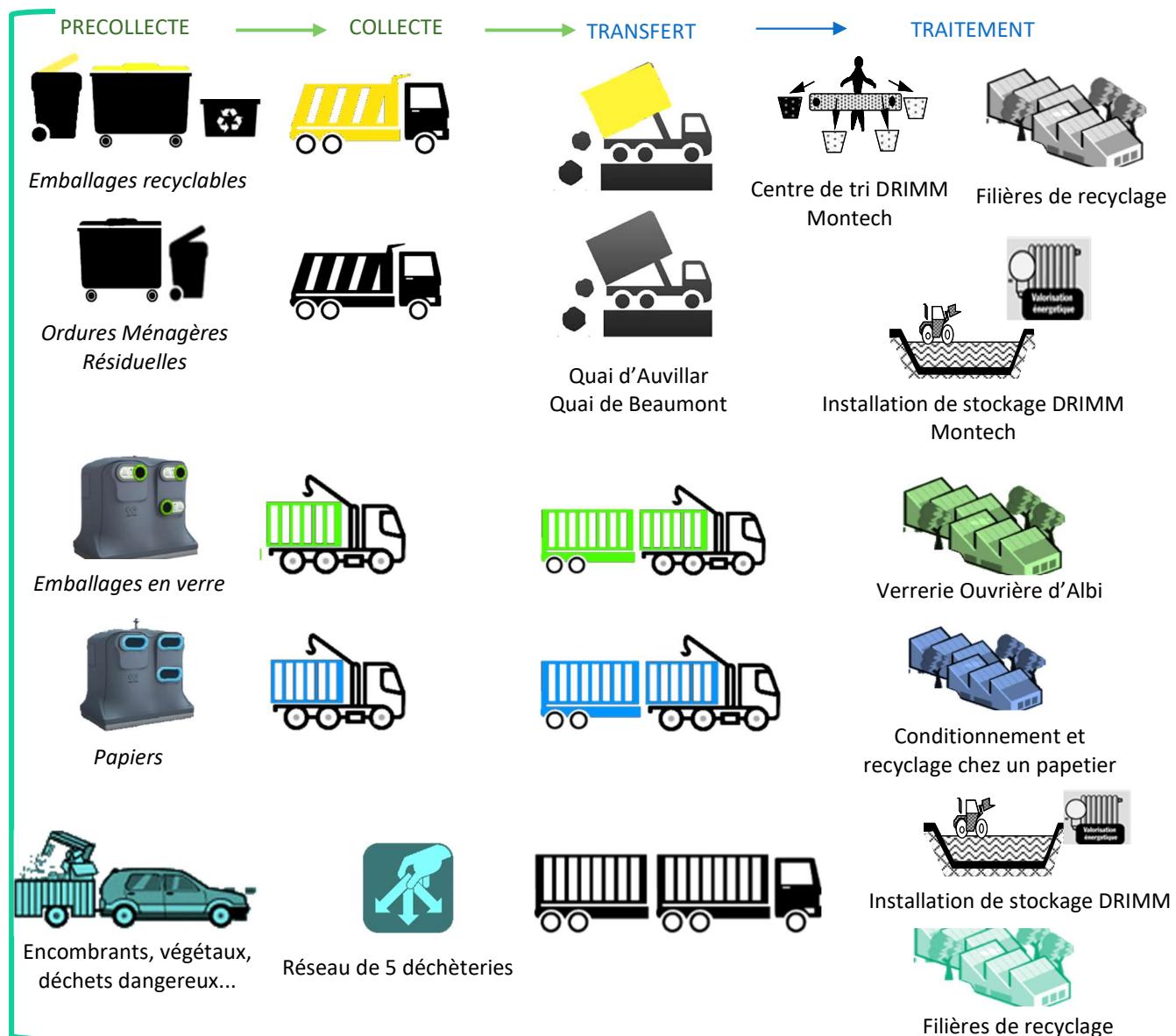
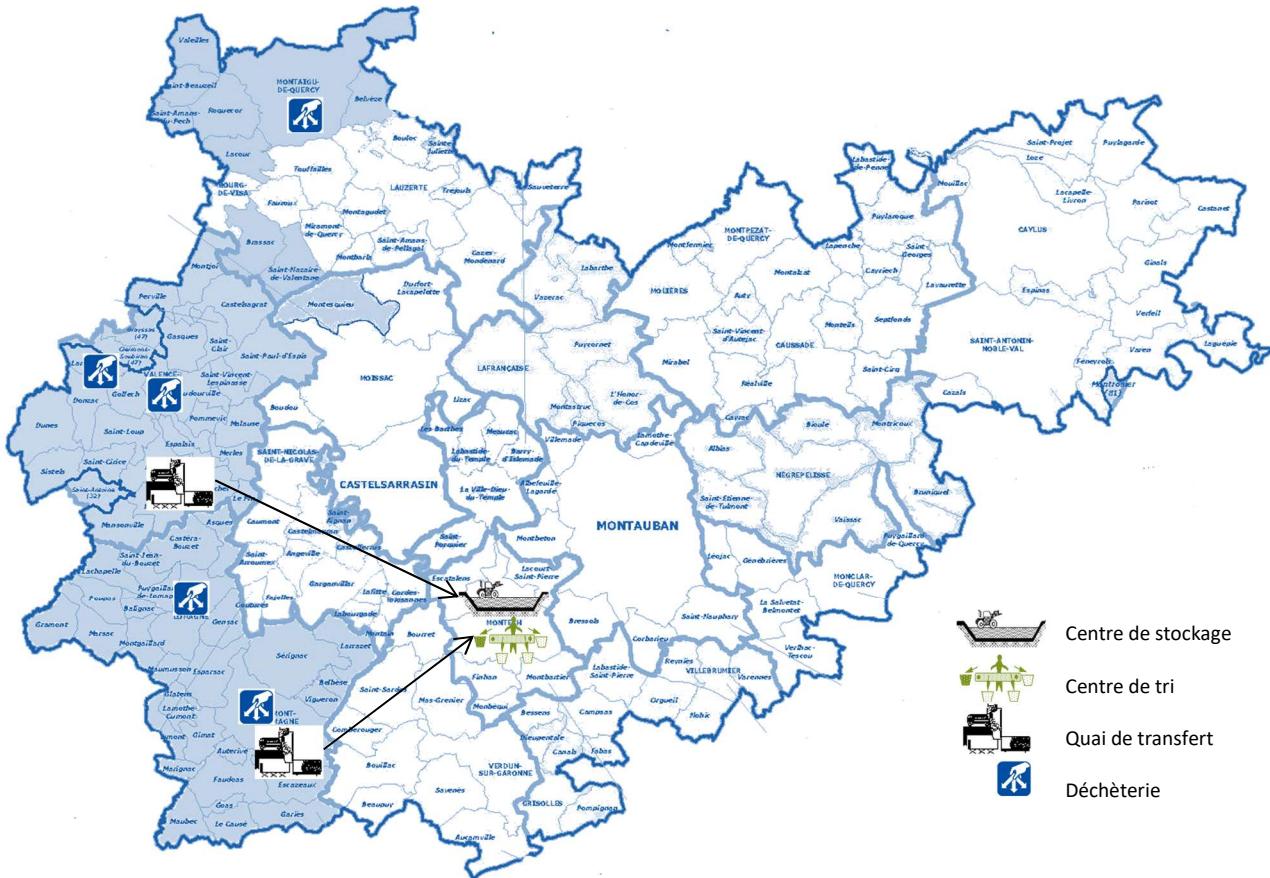


Figure – les filières de traitement des déchets ménagers

Localisation des unités de traitement



Carte - Localisation des installations de transfert et de traitement des déchets ménagers du SMEEOM MG

Le transfert des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les recyclables légers (hors verre et papiers) transitent par les quais de transfert d'Auvillar et de Beaumont de Lomagne d'où ils sont transportés jusqu'aux sites de traitement par le SDD 82.

La compétence transfert (exploitation des quais et transport jusqu'aux sites de traitement à Montech) a été confiée au Syndicat Départemental des Déchets (SDD82).

Par une convention de mise à disposition partielle de service, les agents du SMEEOM assurent l'exploitation des quais pour le compte du SDD82.

Quai de transfert d'Auvillar	
Propriétaire terrain	SMEEOM MG
Maître d'ouvrage	SDD82
Exploitant	SDD82
Tonnage OMR	5 144 Tonnes
Tonnage emballages recyclables	1 553 Tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire + répartition avec pelle mécanique





Quai de transfert de St Jean Beaumont

Maître d'ouvrage	CdC Lomagne Tarn et Garonnaise
Exploitant	SDD82
Tonnage OMR	1 974 Tonnes
Tonnage emballages recyclables	393 Tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire

Quant aux flux collectés en apport volontaire, il n'y a pas de rupture de charge.

Le verre est transporté en régie à Saint Juéry (81), à la société Briane, en charge de la préparation du calcin pour le recyclage du verre par la VOA (Verrerie Ouvrière d'Albi).

Les papiers sont acheminés au centre de tri de la DRIMM où ils vont juste être mis en balles. Ces dernières seront enfin expédiées vers nos papeteries où s'effectuent le recyclage.

Nature des traitements et valorisation

L'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)** gérée par la **société DRIMM** se situe à Montech (82). L'entreprise est prestataire du Syndicat Départemental des Déchets pour la compétence traitement.

Les déchets y sont confinés en alvéoles étanches aménagées pour collecter les différents effluents produits par la dégradation naturelle des déchets : lixiviats et biogaz.

Le biogaz est valorisé sous forme électrique grâce à une turbine à gaz et un groupe électrogène. L'électricité ainsi produite est réinjectée dans le réseau ERDF et permet de répondre à la consommation de l'équivalent de 30 000 habitants.

Pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des déchets enfouis fixés dans les derniers textes réglementaires, des mesures contraignantes de diminution des capacités des centres de stockage ont été prises (baisse de la capacité autorisée de 300 000 T à 200 000 T).

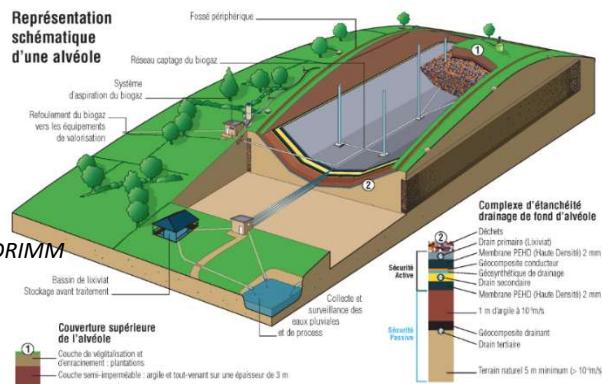
Le site dispose également d'un **centre de tri à Haute Performance** pour les déchets volumineux (meubles, déchets des entreprises) permettant de recycler 55 000 tonnes de matières par an.

En complément, des **Combustibles Solides de Récupération (CSR)** sont produits à partir des déchets non recyclables, les refus de tri. Les CSR sont une nouvelle source d'énergie pour accompagner les industries dans leur transition énergétique. En 2024, 4 % des refus de tri (soit 18 T) ont ainsi été valorisés en CSR.

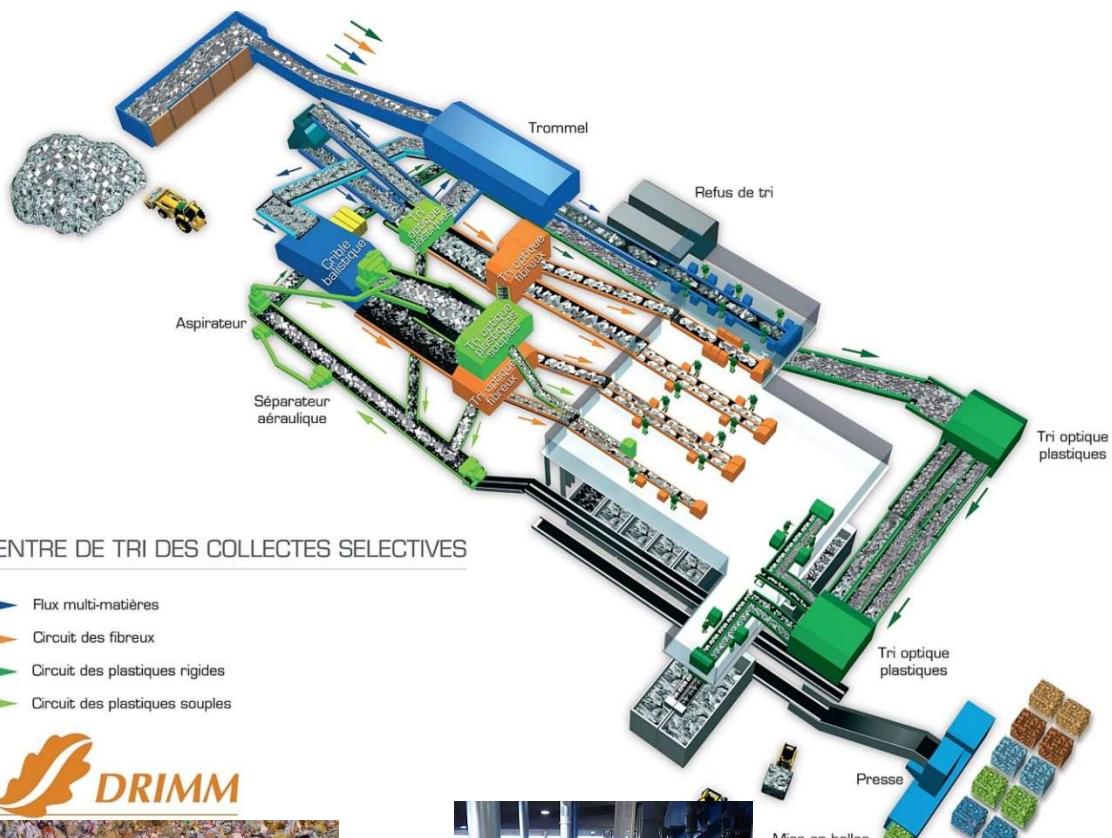
Une fraction des refus de tri (294 T soit 58 %) est dirigé vers l'Unité de Valorisation Energétique MO'UVE Montauban qui a pour objectif de l'objectif de couvrir la majorité des besoins du réseau de chaleur urbain de Montauban.

Nature des déchets	Tonnage enfoui	Evolution n/n-1
OMR	7 118 T	- 3 %
Refus de tri : 38 %	194 T	
Déchèteries (non recyclables)	1 056 T	-11 %
TOTAL SMEEOM	8 368 T	

Tableau - Nature et tonnages des déchets enfouis en 2024 à l'ISDND de la DRIMM



Les emballages ménagers recyclables sont acheminés vers le **centre de tri et de conditionnement de la DRIMM à Montech** composé de nombreuses machines qui assurent une séparation automatique des emballages par matière (l'acier, l'aluminium, le carton, les briques alimentaires, un mélange de plastiques PE-PP-PS, le plastique en PET clair, le plastique en PET foncé, les films plastiques, les journaux-magazines et les papiers). Le travail des machines est ensuite contrôlé par des opérateurs qui peuvent ainsi corriger les erreurs. Les emballages triés sont ensuite conditionnés en balles puis transportés vers les entreprises de recyclage désignées et garanties par CITEO en option filières ou en option fédération. Les refus de tri sont dirigés soit vers l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la DRIMM (ISDND de Montech), soit valorisés en énergie via le CSR (Combustibles Solides de Récupération) ou l'Unité de Valorisation Energétique MO'UVE de Montauban.



Photos DRIMM Séché

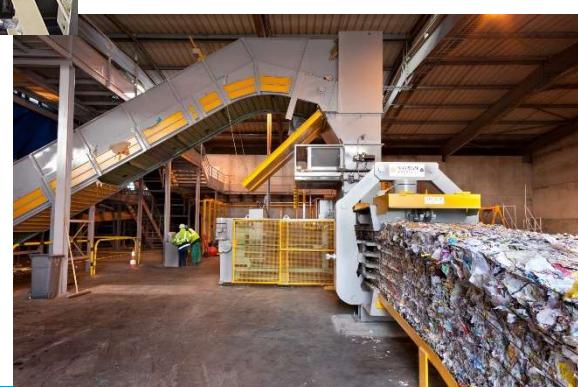
Flux matière en mélange avant tri

Tri aéraulique



Cabine de contrôle

Conditionnement



Le verre d'emballage collecté par le SMEEOM est recyclé dans les **fours de la VOA (Verrière Ouvrière d'Albi)**

Avant son utilisation, il doit passer dans un centre de traitement pour le débarrasser des matériaux indésirables contenus en mélange. Il est ensuite brisé pour obtenir le calcin qui devient alors la matière première pour la fabrication de nouveaux emballages.

1 550°C : c'est à cette température que les fours doivent chauffer le mélange des matières premières solides (calcin, sable, carbonate de soude, carbonate de calcium) pendant environ 24 heures pour que le verre en fusion soit parfaitement homogène et puisse ainsi couler dans des canaux de distribution jusqu'aux machines de formage où se trouvent les moules verriers.

Préparé puis soufflé en deux temps (dans le moule ébaucheur, puis dans le moule finisseur), le verre est mis en forme dans son design final. Les bouteilles et pots en verre sortent des machines à des températures supérieures à 500°C.

Libérer les contraintes internes au verre, telle est la fonction de l'arche de recuissage. Ce four tunnel assure ainsi la solidité des emballages en verre, lesquels reçoivent en sortie d'arche un traitement de résistance aux rayures.

FOCUS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE FABRICATION VERRE D'EMBALLAGE

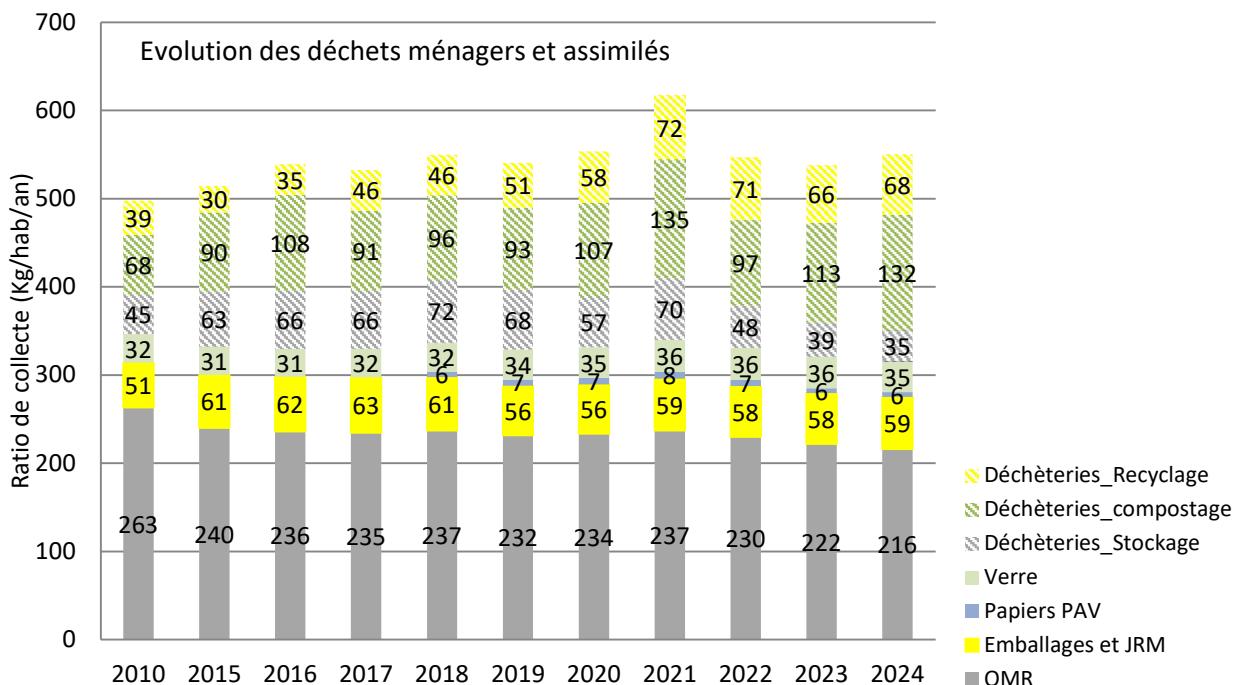


Les filières de traitement des déchets des déchèteries sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>Produits acceptés en déchèterie</i>	<i>SMEEOM moyenne Garonne</i>		<i>CdC des Deux Rives</i>	
	<i>Repreneurs</i>	<i>Filières de valorisation</i>	<i>Repreneurs</i>	<i>Filières de valorisation</i>
Encombrants non valorisables	DRIMM	ISDND DRIMM Stockage	DRIMM	ISDND DRIMM Stockage
Bois A	SDD82	Valorisation énergétique (chaudières industrielles)	-	-
Bois B	APAG	Valorisation matière	NC	NC
Végétaux	Terralys SITA APAG	Compostage Compostage		Compostage Valorisation matière
Carton	DRIMM <i>REVIPAC</i>	Recyclage	SOULARD	Recyclage
Ferraille	ALIAREC	Recyclage	NC	NC
Batteries	ALIAREC	Recyclage	NC	NC
Huile Moteur	Carmausine de récupération <i>CYCLEVIA</i>	Valorisation énergétique (cimenteries)	NC	NC
Huile Végétale	QUATRA	Valorisation en biocarburant	NC	NC
D3E	ENVIE <i>ECOLOGIC</i>	Recyclage matière	ENVIE <i>ECOLOGIC</i>	Recyclage matière
Déchets d'Ameublement (DEA)	DRIMM DAE / PAPREC <i>ECOMAISON</i>	Valorisation matière	DRIMM DAE <i>ECOMAISON</i>	Valorisation matière
Déchets Dangereux (DDS) DDS hors filière	EOVAL <i>ECODDS</i> EOVAL	Valorisation énergétique	EOVAL <i>ECODDS</i> TRIADIS	Recyclage matière
Cartouches	SCOP Encre 31	Recyclage	NC	NC
Lampes	<i>ECOSYSTEM</i>	Recyclage matière	<i>ECOSYSTEM</i>	Recyclage matière
Piles	Paprec <i>COREPILE</i>	Recyclage matière	Paprec <i>COREPILE</i>	Recyclage matière
Capsules café	Scop Encre 31	Recyclage	NC	NC
DASRI	Novergie Montauban <i>DASTRI</i>	Incinération avec valorisation énergétique	Novergie Montauban <i>DASTRI</i>	Incinération avec valorisation énergétique
Gravats	Flores TP OSAGRA	Stockage ISDI Réemploi	Site de Lamagistère	Stockage

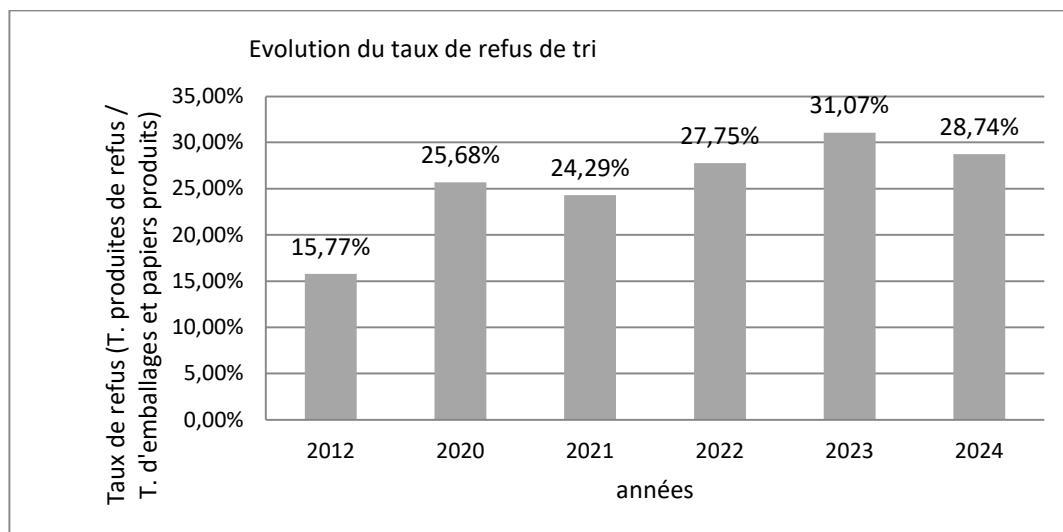
Chapitre 6 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS : BILAN

Capacités et tonnages traités



Le taux global de valorisation (matière et énergétique) des déchets ménagers et assimilés pour 2024 est de 55 %.

Refus de tri et performance



Graphique – Evolution du taux de refus de tri produit

On note une légère amélioration de la qualité du tri des emballages recyclables.

En 2024, la collecte sélective a permis de recycler **2 615 Tonnes d'Emballages et de papier**.

Matériaux	Tonnages recyclés	Ratio par habitant	Evolution n / n-1	Filières de recyclage
Emballages en acier	73 T	2 kg/hab	+ 11 %	ARCELORMITTAL :aciéries (Espagne et France)
Emballages en aluminium	10 T	0,3 kg/hab	-20 %	REGEAL AFFIMET – 100 % en France
Emballages en plastiques	211 T	6 kg/hab	+25 %	VALORPLAST – 46 % en France, puis en Espagne, au Portugal et en Allemagne
Films plastiques	60 T	2 kg/hab	+11 %	REVIPAC – 100 % en France
Cartons	740 T	22 kg/hab	+3 %	REVIPAC – France, Espagne, Italie
Briques alimentaires	30 T	1 kg/hab	-14 %	
Sous-Total Emballages légers	1 129 T	34 Kg/hab/an	+ 7 %	-
Sous-Total Papiers	346 T	10 Kg/hab/an	- 11 %	DRIMM
Verre	1 143 T	35 Kg/hab/an	-3 %	VOA – 100 % en France
TOTAL	2 618 T	80 Kg/hab/an		

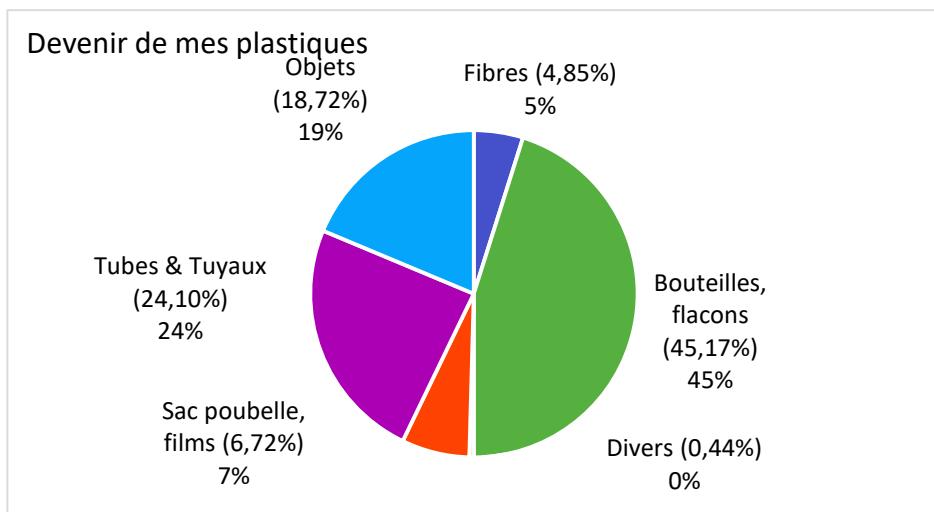


Fig : Le devenir des emballages plastiques recyclés en 2024

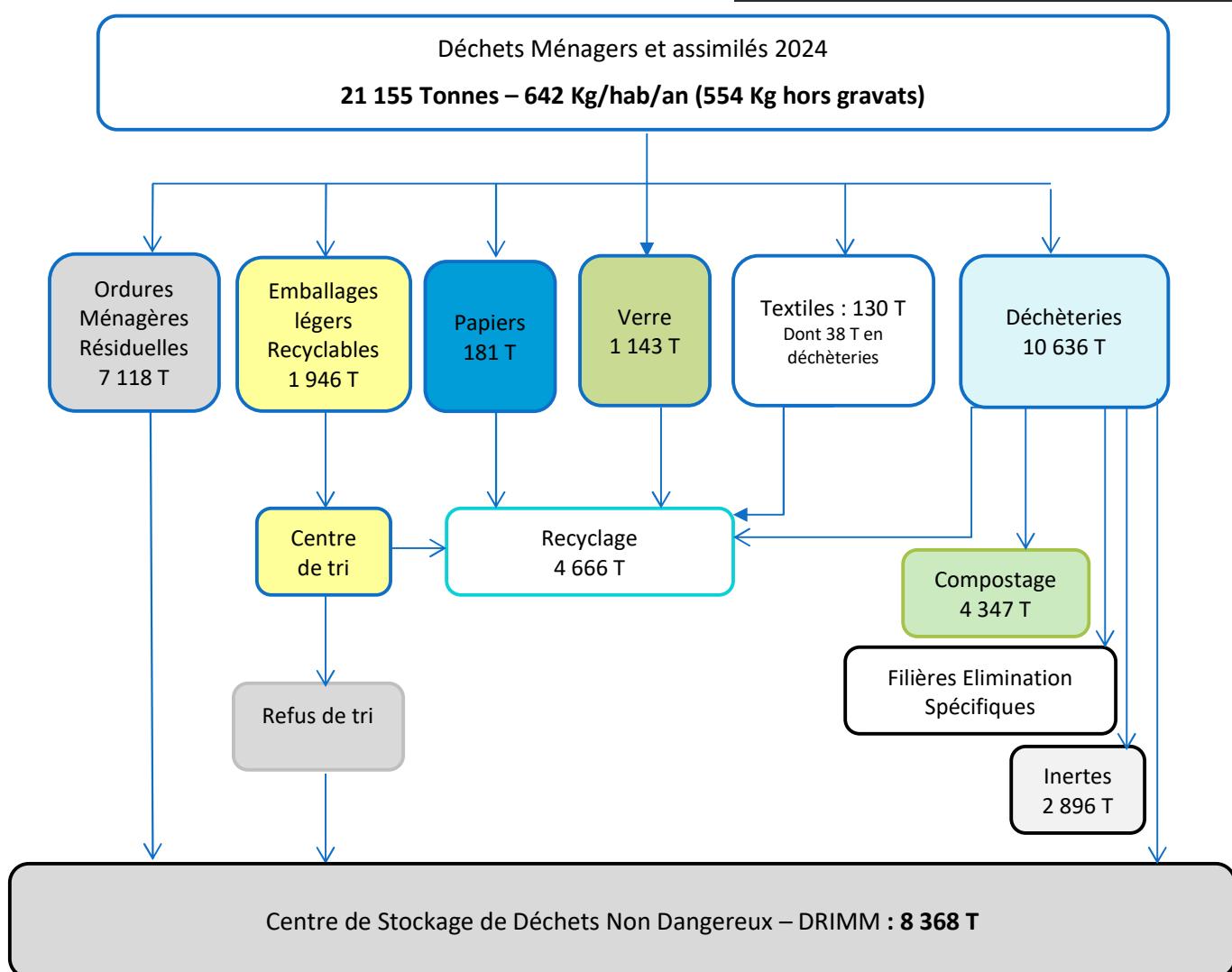
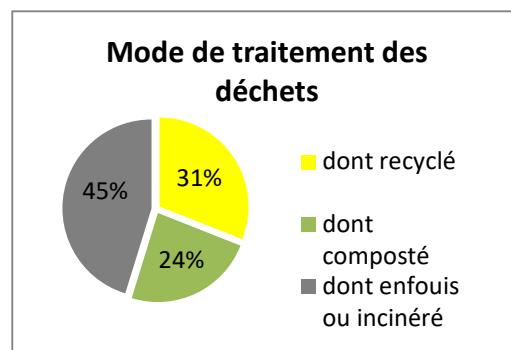


Figure - Synoptique du flux des déchets ménagers collectés par le SMEOM MG



Chapitre 7 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

L'emploi

En 2024, le personnel du SMEEOM était constitué d'un total de **44 agents (32,8 Equivalents Temps Plein)** contre 32,5 ETP en 2023) répartis comme suit :

- **29 agents de la fonction publique territoriale** représentant 27,4 ETP (27,8 ETP en 2023) soit 83 % de l'effectif
- **15 agents contractuels** représentant un total de 5,4 ETP (4,1 ETP en 2023) :
 - 3,1 ETP (2,9 ETP en 2023) pour la collecte en remplacement des congés de maladie ou annuels des agents titulaires,
 - 1 ETP pour la responsable prévention,
 - 0,7 ETP pour le responsable de collecte,
 - 0,4 ETP pour l'agent d'accueil de la déchèterie de Montaigu de Quercy
 - 0,08 ETP pour la chargée de mission biodéchets (poste soutenu),

En 2024, les mouvements de personnel ont été les suivants :

- Mise en disponibilité du responsable de collecte au 1^{er} février
- Recrutement du responsable de collecte le 18 avril (CDD)
- Recrutement de l'agent d'accueil de la déchèterie de Montaigu le 27 mai (CDD)
- Mise en disponibilité pour création d'une entreprise de l'agent d'accueil de la déchèterie de Montaigu au 1^{er} juillet
- Recrutement de la chargée de mission biodéchets le 1^{er} décembre (CDD).

Les agents sont répartis comme suit :

Emplois 2024	Effectifs **	Statut			Age			Sexe	
		2024	FPT*	Contractuel	Emploi aidé	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	M F
TOTAL emplois	32,8	27,5	5,3	0,00	3,90	10	19,16	27,98	5,08
Collecte	21,4	17,6	3,8	0	1,4	8,6	11,4	21,4	0
Pré-collecte	2	2	0	0	0	0,4	1,6	2	0
Transfert déchèteries	1,1	1,1	0	0	0	0,1	1	1,1	0
Déchèteries	4	3,6	0,4	0	0	2	2	3	1
Communication	1,4	1,4	0	0	0	0	1,4	0,2	1,2
Prévention	1,08	0	1,08	0	0	0,08	1	0	1,08
Structure	1,8	1,8	0	0	0	0	1,8	0	1,8

*Fonction Publique Territoriale

**Effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP)

L'amélioration des conditions de travail des agents est une démarche continue du SMEEOM. Ainsi, un certain nombre d'actions sont menées de façon récurrente :

- Lavage et désinfection des bacs de regroupement : campagne annuelle
- Prestation de lavage des tenues de travail (blouson, pantalon, parka et T-Shirts Haute Visibilité)
- Achat d'un camion-benne d'occasion (Renault 19 T de 2023, benne SEMAT avec lève conteneur Zoeller double chaise automatique) en remplacement d'un ancien datant de 2014

- Adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) : 1587 € dont 7377 € reversés aux agents du SMEEOM (accueil de loisirs, Noël des enfants, rentrée scolaire, séjour vacances enfant, mariage, coupons cinéma, billetterie spectacles, sport, médailles).

En 2024, 8 agents ont bénéficié de formation pour un total de 22 jours et un montant de 995 € :

Type de formation	Organisme	Montant	Nb agents	Nb de jours/agent
Gestion des déchets sauvages	SDD82	0 €	3	0.5
Repair Café, écoresponsabilité et ressourceries	CNFPT	0 €	2	0.15
Développement réemploi avec les acteurs de l'ESS	CNFPT	0 €	2	0.15
Webinaire L'économie circulaire dans les marchés publics	CNFPT	0 €	1	0.43
Préparation Budget en M57	CNFPT	0 €	1	0.57
Webinaire Développement du SPGD à moindre coût	CNFPT	0 €	1	0.15
Tremplin C Français	CNFPT	0 €	1	1
Fonction guide composteur	CNFPT	0 €	1	6
Préparation concours Technicien	CNFPT	0 €	1	1
FCO (Formation Continue Obligatoire - chauffeur)	Sécurité et conduite	995 €	2	5
Déchetteries et agents : place et missions	Ideal Co	0 €	1	0.21
Filières REP	Ideal Co	0 €	1	0.21

Les accidents de travail

Le nombre de jours d'absence en 2024 est de :

Absentéisme 2024	Total 2024	2023	Evolution n / n-1
Arrêts Maladie	246	577	- 57 %
Nb d'agents concernés	8	15	
Absence injustifiée	0	0	
Arrêts suite accident de travail	295	347	- 15 %
Nb d'agents concernés	3	4	
Arrêts maladie professionnelle	0	0	
Nb d'agents concernés	0	0	
TOTAL jours d'absence	541	924	- 41 %
Nb de collaborateurs (ETP)	29,66	30,24	
Taux d'absentéisme *	5 %	8 %	



*Nombre de jours d'absence sur nombre de jours de l'année (365 jours)



En 2024, le taux d'absentéisme de 5 % est en baisse par rapport à 2023. Il est en dessous du taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale établit à 6,1 %

On relève une baisse du nombre total de jours d'absence (- 41 %). Cette tendance se vérifie pour la maladie ordinaire et pour les accidents de travail.

Chapitre 8 : LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

La concertation constitue un levier essentiel pour assurer l'adhésion et la réussite des actions de prévention et de gestion des déchets. En 2024, plusieurs temps forts ont rythmé cette démarche :

- des rencontres organisées avec les maires des 34 communes concernées par la collecte séparée des déchets alimentaires et/ou le compostage partagé, afin de définir les modalités de déploiement adaptées à chaque commune ;
- trois campagnes de mailing-postal adressées à la population, destinées à informer sur la mise en place du tri à la source des biodéchets et à accompagner les usagers dans cette évolution ;
- 135 sessions de distribution de composteurs, organisées entre septembre et décembre, associées à un temps de formation et d'échange permettant de sensibiliser les participants aux bonnes pratiques du compostage.

Ces différentes actions traduisent la volonté d'impliquer à la fois les élus et les habitants dans la construction d'une gestion locale et partagée des déchets.

Outre ces temps forts, les encouragements au tri des déchets sont continuellement prodigués à travers :

- Le travail de terrain de notre Ambassadrice de tri : sensibilisation en porte-à-porte, campagnes de contrôle renforcé des bacs ;
- les agents polyvalents qui détaillent les consignes de tri lors des livraisons de bacs ;
- les flancs de bennes ;
- les bulletins municipaux de fin d'année ;
- les articles dans la presse locale ;
- le site internet et la page facebook du syndicat.



D'autre part, les réponses aux questionnements téléphoniques des administrés sont facilitées par le logiciel de suivi des collectes et de remontée instantanée des signalements faits par les agents (événements concernant des refus de collecte, des stationnements gênants, des signalements de dépôts sauvages, des travaux ou rues barrées non signalés en amont des départs, des demandes d'élagages de végétation gênante, des maintenances de bacs à faire).

184 interventions pour enlèvement d'encombrants au pied des emplacements ont été réalisées soit une augmentation de 7 % par rapport à 2023 (soit plus de 3 interventions par semaine).

PARTIE 2 – LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 9 : MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

2024	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
Fréquence	C1 à C2	C0,5 à C1	-	-	
Collecte et contenants	PAP Bacs roulants individuels et collectifs – Seau Régie	PAP Bacs roulants individuels et collectifs – Caissette Régie	AV Colonnes aériennes Régie	AV Colonnes aériennes Régie	5 déchèteries Régie
Transport	Géré par le Syndicat de traitement SDD82	Géré par le Syndicat de traitement SDD82	Régie	Régie	Régie
Traitement	Stockage Prestation gérée par le SDD82	Tri Prestation gérée par le SDD82	Conditionnement et recyclage Prestation	Recyclage VOA Prestation	Divers traitements - Prestations

Tableau – Organisation du service public d'élimination des déchets

2024	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
Population desservie	32 944	32 944	32 944	32 944	13 298
Tonnage	7 118	1 946	181	1 143	2 846
Kg/hab SMEEM	216	59	6	35	214

Tableau – Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

Le SMEEM de la Moyenne Garonne assure en régie directe la compétence collecte des déchets ménagers. Toutefois, la collectivité fait appel à divers prestataires pour certaines missions.

La compétence Traitement des déchets ménagers (tri des emballages recyclables et stockage des OMR) a été transférée au Syndicat Départemental des Déchets qui en confie l'exécution à la société DRIMM.

L'exploitation des déchèteries (haut et bas de quais) est assurée par la CC des Deux Rives et par le SMEEM moyenne Garonne (en fonction des localisations).

Nature des prestations	Modalités d'exploitation du service
Collecte OMR, emballages légers et verre	Régie du SMEEM
Exploitation des déchèteries	CC2R ou SMEEM moyenne Garonne
Tri et conditionnement des emballages	Société DRIMM (compétence SDD82)
Enfouissement des OMR	Société DRIMM (compétence SDD82)

Tableau - Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets

Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les prestations des entreprises assurant directement le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers ainsi que les prestations les plus significatives (> 10 000 € TTC) autour de la gestion des déchets :

Nom du prestataire	Nature prestation	Type de contrat	Echéance	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
APAG Environnement	Traitement bois et végétaux des déchèteries	MP	28/02/25	24 509 €	+ 13 %
DRIMM	Traitement encombrants et conditionnement cartons des déchèteries	MP	28/02/25	96 721 €	+ 18 %
EOVAL	Traitement des déchets dangereux des déchèteries	MP	28/02/25	21 754 €	+ 10 %
FAURIE	Entretien châssis BOM	Bon de commande	-	31 816 €	-21 %
LETT	Entretien châssis BOM	Bon de commande	-	81 582 €	+ 102 %
SEMAT	Entretien bennes OM	Bon de commande	-	58 998 €	+ 189 %
SMACL	Assurance	Appel d'offres	31/12/27	67 126 €	+ 42 %
SUEZ Organique	Traitements végétaux des déchèteries	MP	28/02/25	20 177 €	+ 14 %
TAQUIPNEU	Entretien des pneumatiques	Bon de commande	-	45 703 €	-12 %
TRIMORGO CASINO	Carburant	Bon de commande	-	45 263 €	-2 %
TROMORGO U Express	Carburant	Bon de commande	-	15 835 €	
VAL FLEURI	Carburant	Bon de commande	-	220 880 €	-4 %
WILLIS TOWER WATSON	Assurance du personnel	MP	31/12/27	53 651 €	+30 %

Chapitre 10 – BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

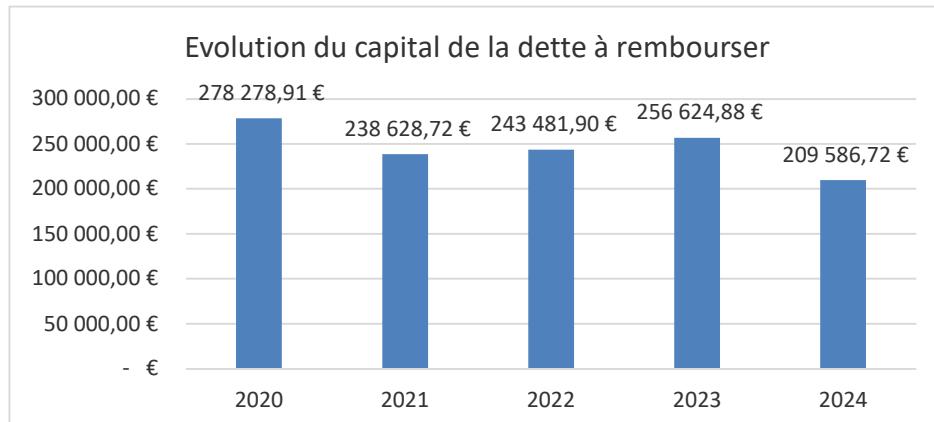
Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Les résultats du compte administratif 2024 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL des 2 sections	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés (n-1)	1 811 827.79 €		731 511 .92 €		2 543 339.71 €	
Opérations de l'exercice	4 634 385.52 €	4 642 250.81 €	389 468.58 €	311 267.28 €	5 023 854.10 €	4 953 518.09 €
TOTAUX	4 634 385.52 €	6 454 078.60 €	389 468.58 €	1 042 779.20 €	5 023 854.10 €	7 496 857.80 €
Résultat de clôture	1 819 693.08 €		653 310.62 €		2 473 003.70 €	
Restes à Réaliser			239 733.77 €		239 733.77 €	
TOTAUX CUMULES	4 634 385.52 €	6 454 078.60 €	629 202.35 €	1 042 779.20 €	5 263 587.87 €	7 496 857.80 €
Résultats définitifs	1 819 693.08 €		413 576.85 €		2 233 269.93 €	

En investissement, les principales dépenses pour un total de **389 468,58 €** correspondent :

- Au remboursement du capital de la dette : 209 587 € au chapitre 16



- A des équipements pour les déchèteries : 12 869 € d'acquisition et de fixation de signalétique et 10 619 € liés à l'installation de la vidéosurveillance (compensée en partie par de la DETR).
- A des équipements liés aux véhicules : remplacement du crochet du bras du camion ampliroll des déchèteries à la suite d'un sinistre pour 16 159 € et remplacement du matériel embarqué dans les véhicules de collecte pour 12 828 €
- A l'acquisition de matériel informatique pour 1 206 €
- A l'achat d'équipements de pré-collecte : 3 096 € de totems pour les manifestations, 47 330 € de bacs roulants et 38 538 € de colonnes aériennes
- A l'achat d'équipement pour les déchets alimentaires : 3 302 € de bioseaux et 24 035 € de composteurs individuels.

Le coût aidé service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité.

Le SMEOM moyenne Garonne utilise la méthode ComptaCoût® de l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer pour renseigner la matrice des coûts.

En colonne, la matrice distingue les flux de déchets gérés par la collectivité, soit pour le SMEOM :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les Recyclables en distinguant les emballages légers et les papiers du verre
- Les déchets en déchèterie (y compris les textiles)

Les lignes de la matrice sont regroupées en :

- Charges fonctionnelles permettant d'assurer le fonctionnement du service (charges du personnel administratif et encadrant, indemnités des élus, frais de gestion administrative, charges liées au véhicule de service et les coûts de communication).
- Charges techniques déclinées selon les différentes étapes opérationnelles : prévention, gestion des contenants, collecte, transit/transport et traitement
- Produits

Les coûts de synthèse sont présentés de plusieurs façons :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (vente de matériaux...)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées
- Coût aidé : coût partagé moins les aides reçues.

116 € C'est ce que coûte PAR HABITANT le service public de

GESTION DES DECHETS. Il s'agit d'un coût moyen (il varie entre 96 € et 128 € en fonction des flux de déchets pris en charge) car les coûts de gestion des déchèteries gérées par la CC des Deux Rives ne sont pas intégrés.



Coût du service public de gestion des déchets en €/habitant en fonction de la nature des déchets

Le coût aidé, bien qu'en augmentation de 7 % par rapport à 2024, reste en dessous de 14 % de la référence de la région Occitanie pour le milieu rural.

Le financement du service public

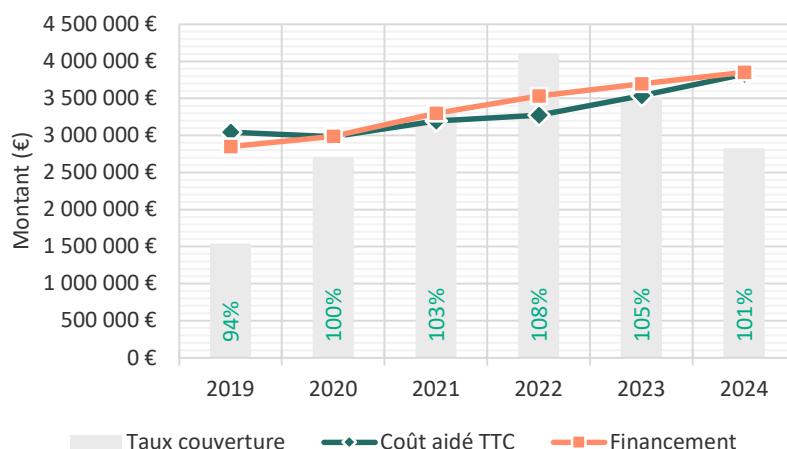
Le SMEOM moyenne Garonne est financé essentiellement par les contributions de ses collectivités adhérentes (les communautés de communes).

Ces dernières ont institué et perçoivent en lieu et place du syndicat la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cet impôt est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur le bâti. C'est donc le propriétaire de l'habitation ou du local professionnel qui est imposé.

Coût aidé du service public et niveau de financement :

	Euros arrondis	Euros/habitant
Coût aidé du service public	3 827 000 €	116 €
Niveau de financement dont :		
TEOM	-	-
REOM	-	-
Redevance spéciale et facturation usagers	8 000 €	-
Contribution des collectivités	3 846 000 €	117 €
Ecart entre coût et financement	27 000 €	1 €
En %		

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €)



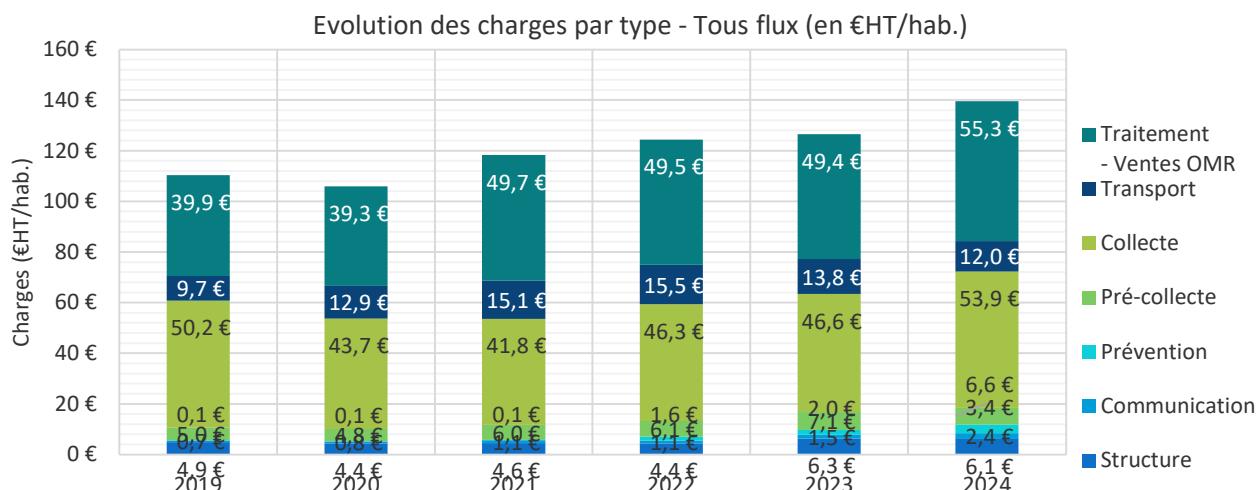
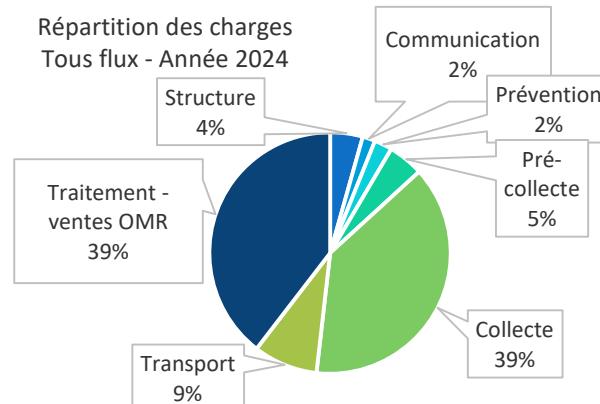
Chapitre 11 : STRUCTURE DU COUT

La nature des charges

Il s'agit du coût complet par étape technique (charges de structure et charges de communication qui constituent les charges fonctionnelles, charges de prévention, de pré-collecte, de collecte, de transport et de traitement).

Il est à noter que les dépenses présentées s'entendent charges d'amortissements comprises (investissements annualisés).

Postes de charges	En € HT/hab	N / n-1
Charges de structure	6 €	-
Charges de communication	2 €	+1 %
Charges de prévention	3 €	+70 %
Charge de pré-collecte	7 €	-7 %
Charges de collecte	54 €	+16 %
Charges de transport	12 €	-13 %
Charges de traitement	55 €	+12 %
TOTAL des charges	139 €	+ 10 %

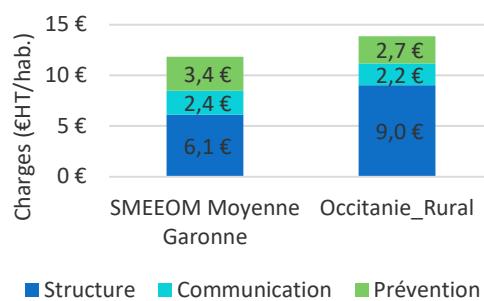


Les euros investis sur la prévention sont en augmentation avec la création d'un service prévention en 2022. Toutefois, les actions sont soutenues par la Région dans le cadre de l'appel à projets Nouveaux Territoires Engagés.

Le poste de collecte est également en forte augmentation en raison des hausses de 24 % des coûts d'entretien du matériel roulant, de 47 % des frais d'assurances et des charges liées au personnel.

On note que le pourcentage des charges de structure, communication et prévention par rapport au total des charges est de 8 % en 2024 (stable par rapport à 2023). Néanmoins, ces charges restent en dessous des charges constatées sur la région Occitanie en milieu rural.

Comparaison des charges fonctionnelles et de prévention - Tous flux (en €HT/hab.)

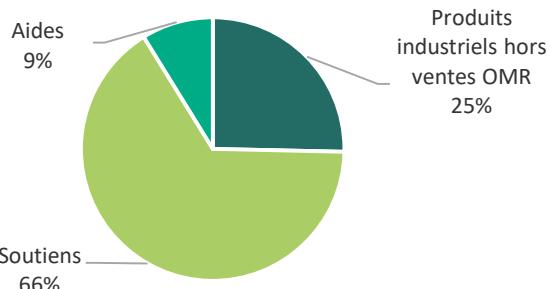


La nature des produits

Les différents postes de produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets sont les suivants :

Postes de produits	En €/hab	N / N-1
Vente de matériaux	7 €	+ 25 %
Autres produits	0,1 €	-40 %
Soutiens	18 €	+ 26 %
Aides	2,4 €	-14 %

Répartition des produits
Tous flux - Année 2024



Les matériaux issus de la collecte sélective (contenants jaunes), de la collecte séparée en apport volontaire (récup' verre et récup' papiers) et des déchèteries génèrent pour la collectivité 2 types de recettes :

- Des **recettes de vente** de ces matériaux auprès des recycleurs
- Des **soutiens des éco-organismes**

La vente des matériaux concernant les tonnages recyclés en 2024 a rapporté :

Flux des déchets	Recettes en €
Acier issu de la collecte sélective	14 419 €
Aluminium issu de la collecte sélective	5 224 €
Cartonnettes d'emballages issues de la collecte sélective	58 600 €
Tétra-brick issu de la collecte sélective	392 €
Emballages plastiques issus de la collecte sélective	40 259 €
Films plastiques issus de la collecte sélective	0 €
Papiers issus de la collecte sélective	7 582 €
Emballages en verre issus de la collecte séparée en récup' verre	39 505 €
Papiers issus de la collecte séparée en récup' papiers	16 955 €
Sous-total collecte sélective	182 936 €
Ferraille issue des déchèteries	29 927 €
Batteries	441 €
Cartons issus des déchèteries	8 879 €
Huiles alimentaires issus des déchèteries	537 €
Huiles moteur	650 €
Sous-total déchèteries	40 434 €
Total recettes issues de la vente des matériaux	223 370 €



Les tonnages issus de la collecte sélective des emballages sont stables par rapport à 2022 et le montant des recettes en hausse de 20 % soit **5,5 €/habitant de recette** (contre 4,6 € en 2023).

Le montant des soutiens les éco-organismes est détaillé ci-dessous :

Un éco-organisme est une structure investie, par les pouvoirs publics, de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements mis sur le marché par les producteurs et distributeurs.

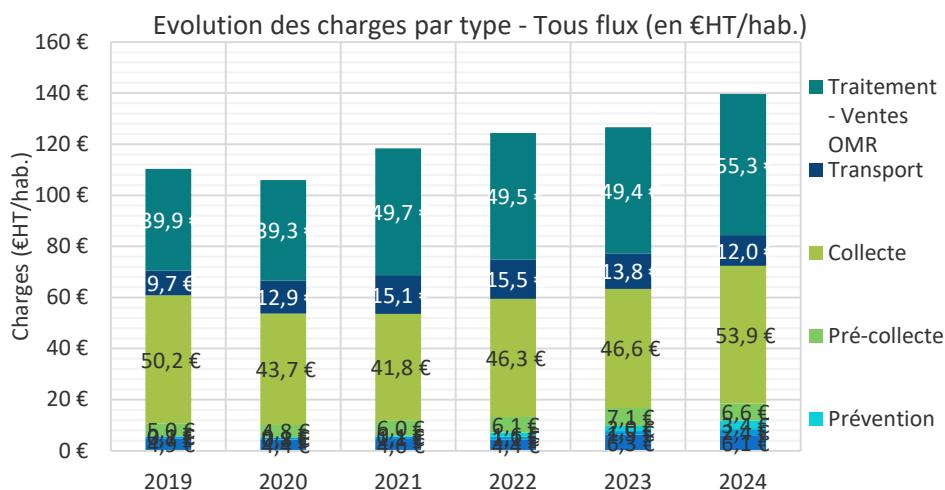
Flux des déchets	Eco-organismes	Recettes en €
Emballages recyclables	CITEO	433 791 €
Emballages en verre	CITEO	11 217 €
Papiers	CITEO	24 775 €
Déchets d'ameublement	ECOMAISON	9 795 €
Déchets Electriques et Electroniques	ECOLOGIC	15 857 €
Articles sport et loisirs	ECOLOGIC	1 200 €
Articles bricolage et jardinage	ECOLOGIC	NC
Déchets dangereux	ECODDS	3 490 €
Textiles, chaussures et linge de maison	REFASHION	27 450 €
Total soutiens éco-organismes	-	527 575 €

Outre les soutiens liés aux tonnages des différents matériaux issus de la collecte sélective, l'éco-organisme CITEO apporte également des soutiens aux actions de sensibilisation pour **19 574 €** et à la connaissance des coûts pour **10 742 €**.

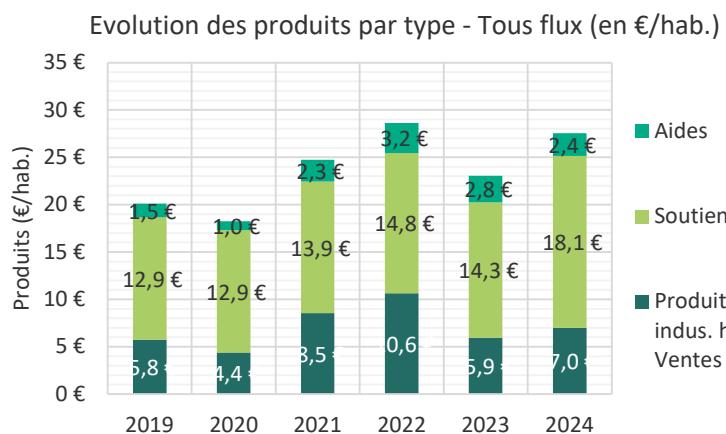
Pour le volet déchèteries, il manque toujours le soutien du 2^{ème} semestre pour les déchets d'ameublement (ECOMAISON) et le soutien pour les articles de bricolage et de jardinage (ECOLOGIC).

Pour 2024, on ne comptabilise plus d'aide à l'emploi.

La répartition des charges, des produits et du financement

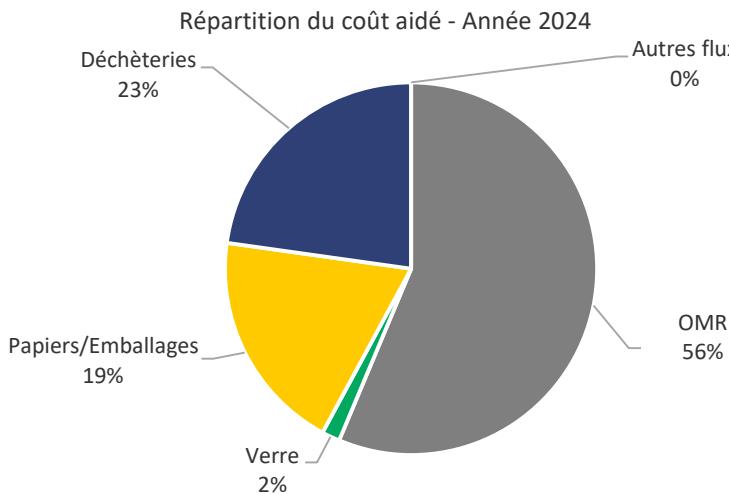


Les charges prépondérantes sont les charges de collecte et de traitement avec 54 € et 55 €HT/habitant. Les produits permettent de couvrir 19% des coûts par habitant (17 % en Occitanie – rural).

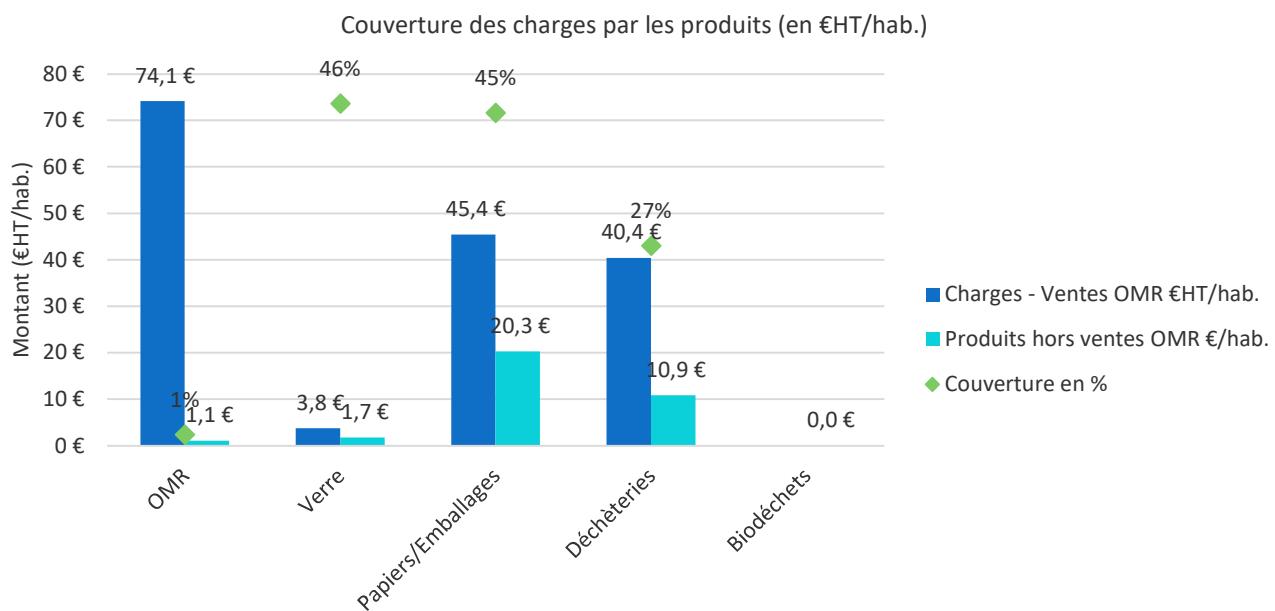


Chapitre 12 – COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

La répartition du coût aidé (hors TVA) par flux de déchets est illustré par le graphique ci-dessous :



La couverture des charges par les produits par flux est la suivante :



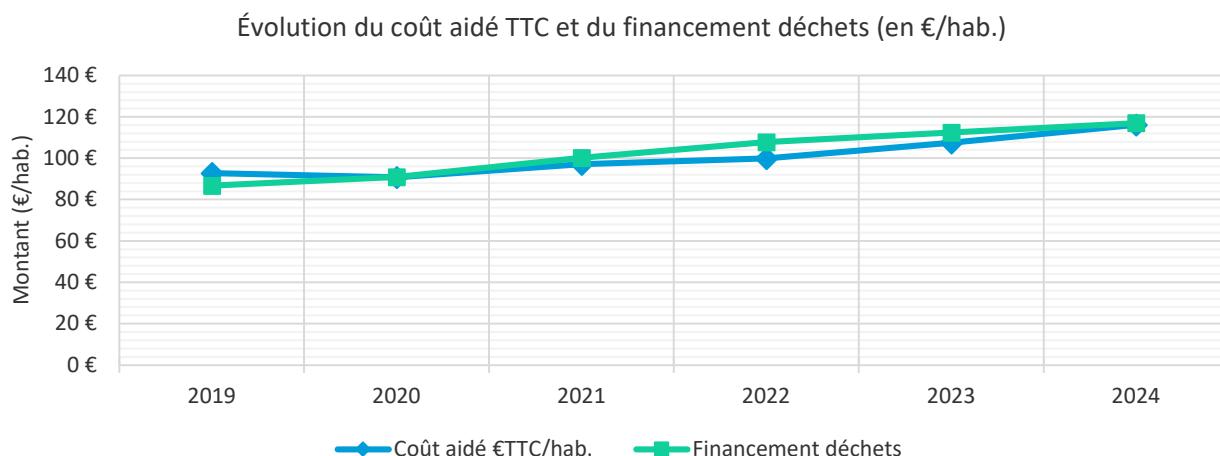
Ainsi on constate que les emballages recyclables qui bénéficient de recettes issues de la vente des matériaux et des soutiens de l'éco-organisme CITEO (filière REP) ont un taux de couverture de leurs charges de 45 % (46 % pour le verre). Les déchets issus des déchèteries ont quant à eux un taux de couverture de 27 % avec 40,4 €/habitant de charges et 10,9 € de produits. Le taux de couverture est moindre dans le 2^{ème} cas en raison des déchets prépondérants dans les déchèteries qui ne génèrent aucun produit : les encombrants et les végétaux (pas de vente de matériaux ni de soutien d'éco-organisme : pas de filières REP).

Les Ordures Ménagères Résiduelles ne bénéficient de quasiment aucune recette et n'ont pas de soutien. Leur taux de couverture est donc de 1 %.

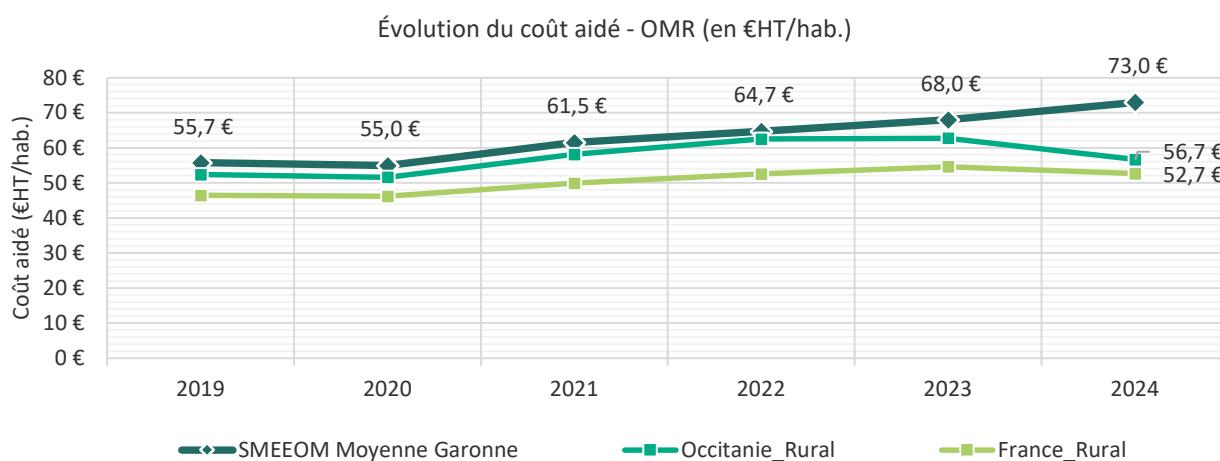
On note donc l'intérêt de trier correctement afin de bénéficier de soutiens et de recettes liés aux tonnages.

Chapitre 13 : EVOLUTION DES COUTS

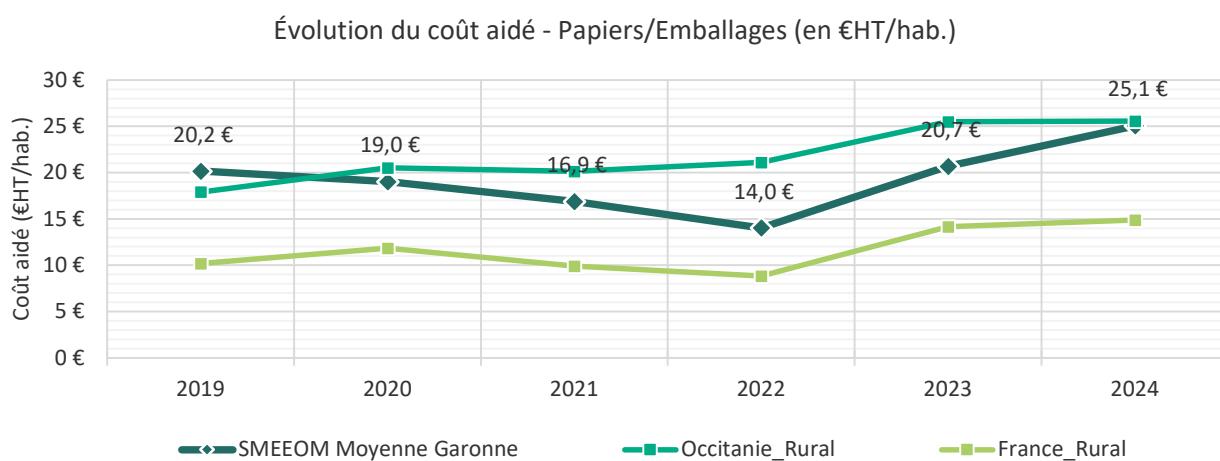
L'évolution du coût aidé par habitant sur les dernières années est la suivante :



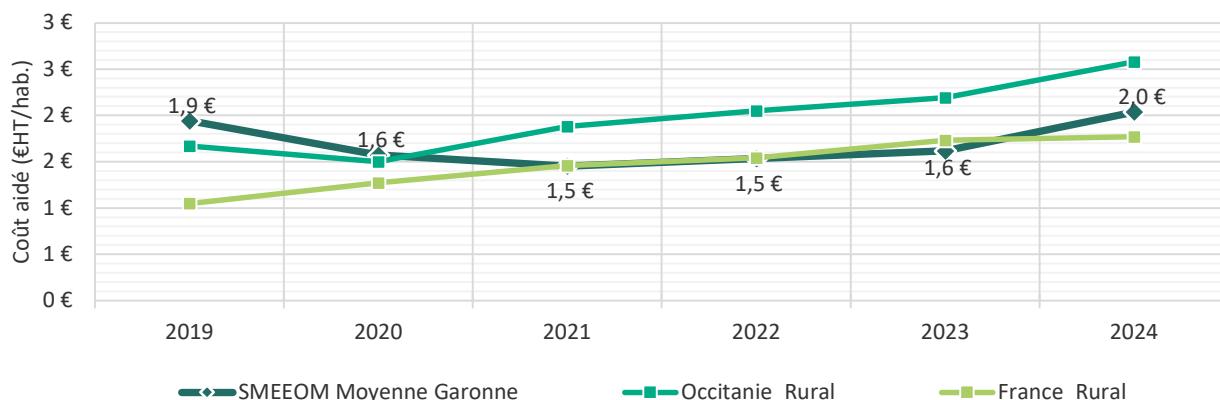
Les évolutions par flux sont représentées ci-dessous :



Pour les Ordures Ménagères Résiduelles, le SMEEMO se situe au-dessus des coûts aidés de la Région Occitanie – milieu rural. Pour les papiers et les emballages, les coûts sont identiques. Pour le verre et les déchèteries le SMEEMO est en-dessous.



Évolution du coût aidé - Verre (en €HT/hab.)



Évolution du coût aidé - Déchèterie (en €HT/hab.)

